

Panorama de la pauvreté en Martinique : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Martinique

n°10

Octobre 2023



Coordination

Direction Générale de l'Institut
national de la statistique et des
études économiques –
Département de l'action régionale

Directeur de la publication

Jean-Baptiste Herbet

Rédacteur en chef

Stéphane Luquet

Auteurs

Département de l'Action Régionale :
Mathilde Gerardin

Pôle Conseil Expertise Mutualisé :

Armelle Bolusset
Geneviève Burel
Pierre-Olivier Lemaire
Jean-François Thillet
Vincent Vallès

Service études et diffusion :

Bénédicte Chanteur
Marcelle Jeanne-Rose

Contact presse

Pierre-Emile Bidoux
Tél : 05 96 60 73 76
sr972-bureau-de-presse@insee.fr

Éditeur

Institut national de la statistique et
des études économiques
88 avenue Verdier,
92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

ISSN : 2429-3350

© Insee 2023

En collaboration avec la Délégation Interministérielle à la
Prévention et Lutte contre la Pauvreté et la Commissaire à la
lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la Région
Martinique

Avant-propos

En 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec la volonté de s'appuyer dans chaque territoire sur une information aussi complète que possible des différentes problématiques rencontrées par les personnes en situation ou proche de la précarité.

Afin de rassembler les éléments de connaissance statistique existants, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des solidarités s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Inspirés d'une méthodologie développée en Normandie, ces panoramas servent de socle à la préparation des contractualisations de lutte contre la pauvreté entre l'État, les départements, les collectivités territoriales et les métropoles avec le concours des organismes de sécurité sociale et associations : les pactes locaux des solidarités.

Plusieurs caractéristiques inédites les rendent particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques de pauvreté et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées à des échelles régionales, départementales et également locales au niveau des EPCI, permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui touchent les personnes, une analyse novatrice autour de 6 profils-type caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté par l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc.

Cette démarche multidimensionnelle est convergente avec celle du Pacte des Solidarités qui se développe autour de 4 axes prioritaires que sont la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge, l'insertion dans l'emploi des plus précaires, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et enfin l'accompagnement dans la transition écologique pour en assurer le caractère solidaire.

En région Martinique et afin de développer une analyse qui croise les données et l'expérience de terrain, ce panorama est le fruit d'un travail partenarial entre la direction régionale de l'Insee et le préfet de Région, représenté par la commissaire à la lutte contre la pauvreté. Il permet notamment de mettre en avant la présence de la pauvreté sur l'ensemble du territoire, avec les caractéristiques suivantes : une part importante de ménages pauvres parmi la population âgée de plus de 75 ans, l'impact des structures familiales sur la situation de pauvreté, l'importance des mécanismes de redistribution dans la formation des revenus les plus faibles, constitués en grande partie de prestations sociales. Ces constats doivent alimenter la déclinaison locale du Pacte des Solidarités.

Le Préfet de la région Martinique

Jean-Christophe BOUVIER

**Le Directeur inter-régional de
l'Insee Antilles-Guyane**

Jean-Baptiste HERBET

Synthèse

En Martinique, 44 300 ménages martiniquais se situent sous le seuil de pauvreté, soit 27 % de la population régionale et 32 % des enfants. Ce taux de pauvreté est près de deux fois supérieur au taux métropolitain (14,4 %). Si la pauvreté monétaire est plus fréquente en Martinique qu'en France, elle est également plus intense. En effet, le niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté dans la région est inférieur à celui de l'ensemble des ménages pauvres métropolitains. Les prestations sociales représentent la première composante des revenus des ménages pauvres martiniquais (47 %), loin devant les revenus d'activité (21 %).

Le concept de pauvreté ne fait pas l'objet d'une définition unique. Selon les approches, la pauvreté peut être abordée par la perception d'aides sociales spécifiques, par la conjonction de conditions de vie défavorables, ou par la situation en deçà d'un niveau de vie monétaire de référence. L'approche monétaire est la seule qui permet une analyse fine d'un point de vue géographique, à un niveau régional ou infra-régional. Elle est par ailleurs standardisée, commune à de nombreux pays, et permet ici de proposer un éclairage régional comparable au niveau national.

Le nord de la région est plus touché par la pauvreté

Si la pauvreté est présente sur l'ensemble du territoire, le Nord est le plus touché avec 30,5 % de ménages pauvres, contre 26,3 % pour le Sud et 24,4 % pour le Centre. Comme au niveau national, les situations familiales et l'âge sont des facteurs discriminants de la pauvreté. Ainsi, les personnes vivant seules, les familles monoparentales et les jeunes adultes connaissent plus souvent la pauvreté. Toutefois, le taux de pauvreté en Martinique ne diminue pas avec l'âge tout au long de la vie comme au niveau national. La baisse s'observe jusqu'à la classe d'âge des personnes de 60 à 74 ans mais le taux de pauvreté est à nouveau plus élevé pour les plus de 75 ans.

Les retraités sont nombreux parmi les ménages pauvres

Parmi les ménages français en situation de pauvreté monétaire, six profils peuvent être identifiés selon la diversité de leurs situations : l'insertion sur le marché du travail, l'âge ou encore le statut d'occupation du logement. En Martinique, le profil majoritaire correspond à celui regroupant les ménages pauvres retraités. Ils sont très présents dans le nord de la région où les conditions de vie sont plus modestes. Un autre profil concerne les ménages dont les revenus d'activité restent insuffisants pour assumer leurs charges familiales. Ce deuxième profil représente un ménage pauvre sur dix en Martinique, uniformément répartis sur le territoire.

Les autres profils se réfèrent aux ménages pauvres non insérés sur le marché du travail : les jeunes de moins de 30 ans, les propriétaires de leur logement, les locataires du parc privé et les locataires du parc social dont le revenu disponible dépend étroitement des aides sociales. Ces quatre profils se répartissent de manière différenciée dans la région : les propriétaires sont plus souvent localisés dans le nord ou le sud, alors que les ménages jeunes de moins de 30 ans ainsi que les locataires habitent davantage le centre où l'activité économique est plus importante.

Les facteurs aggravants sont très présents

Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés sociales et être associée à des facteurs potentiellement aggravants. En 2020, l'ensemble de la population martiniquaise vit dans un EPCI qualifié de très fragile, en particulier au regard de l'insertion professionnelle avec un chômage important, des logements plus souvent sur occupés qu'ailleurs et une part importante de familles monoparentales. Ces situations défavorables peuvent entraîner une forme d'isolement social qui explique ou aggrave l'état de précarité dans lequel vivent les ménages pauvres martiniquais.

Sommaire

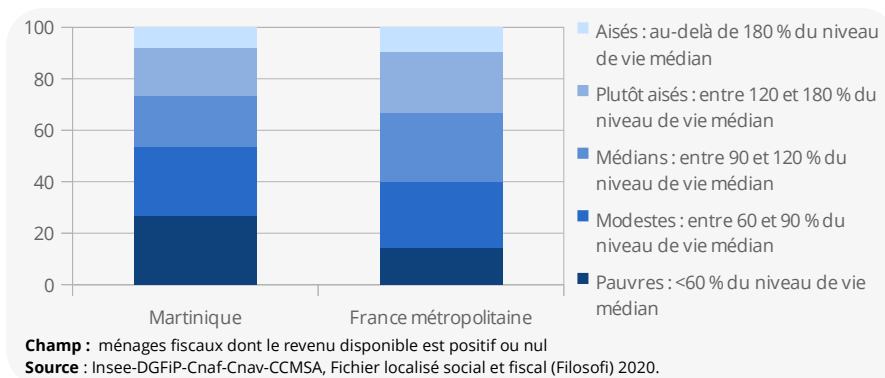
Avant propos	3
Synthèse	4
Introduction : quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?	7
La Martinique face à la pauvreté monétaire	9
Profils socio-démographiques des ménages sous le seuil de pauvreté monétaire	15
Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires	23
Annexes : la pauvreté monétaire	
au sein des EPCI	43
au sein des quartiers prioritaires de la ville	47
Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus	49

Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

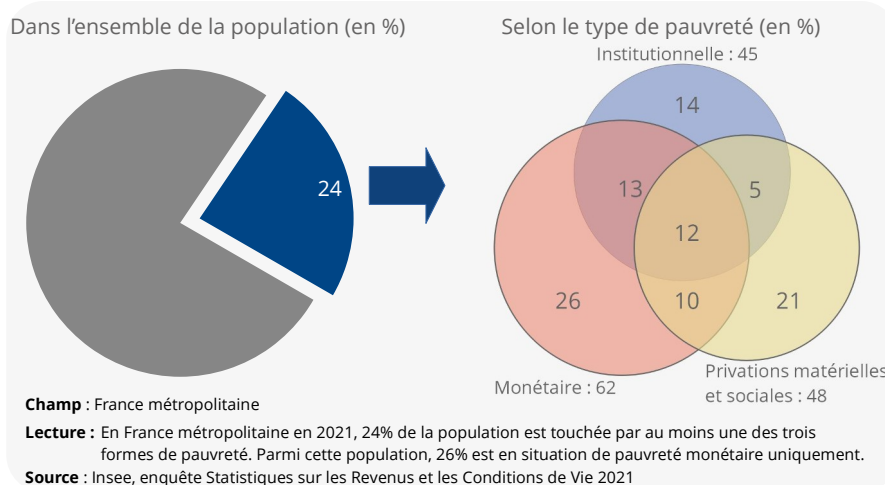
La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut-être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. L'Union européenne privilégie une définition relative de la pauvreté. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres du 19 décembre 1984, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

Pour mesurer la pauvreté, l'approche la plus fréquente est l'approche monétaire, selon laquelle, être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. **La pauvreté monétaire** est ainsi une mesure relative de la pauvreté. Un seuil à 60 % du **niveau de vie médian** est retenu au sein des pays de l'Union européenne. En France en 2020, d'après le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosophi), ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 120 euros par mois par unités de consommation. Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros pour une personne occupant seule son logement, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. 14,4 % des personnes de France métropolitaine sont pauvres en 2020 d'après cette définition, et 26,7 % dans la région Martinique ▶ **figure 1**. Au-dessus du seuil de pauvreté mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian, les personnes dites « modestes » représentent plus d'un quart de la population de France métropolitaine (25,8 %), une proportion légèrement plus faible que dans la région (26,9 %). En haut de l'échelle des niveaux de vie, 9,7 % de la population en France métropolitaine est qualifiée d'« aisée », avec un niveau de vie supérieur à 180 %

▶ 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



▶ 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



du niveau de vie médian. Dans la région, cette proportion s'établit à 8,0 %.

La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. Au niveau de l'Union européenne, l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) permet de mesurer les différentes dimensions de la pauvreté qui ne se recouvrent que partiellement. La population dite en situation de pauvreté institutionnelle, c'est-à-dire percevant un minimum social, ne correspond ainsi pas parfaitement à celle en situation de pauvreté monétaire, ni à celle qui connaît des privations matérielles et

sociales importantes, c'est-à-dire étant dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur les 13 considérées comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. En France métropolitaine, 24 % de la population est touchée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi ces personnes, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire, et de privations matérielles et sociales. En Martinique, le taux de privations matérielles et sociales atteint 38 % en 2018, contre 13 % en France hexagonale.

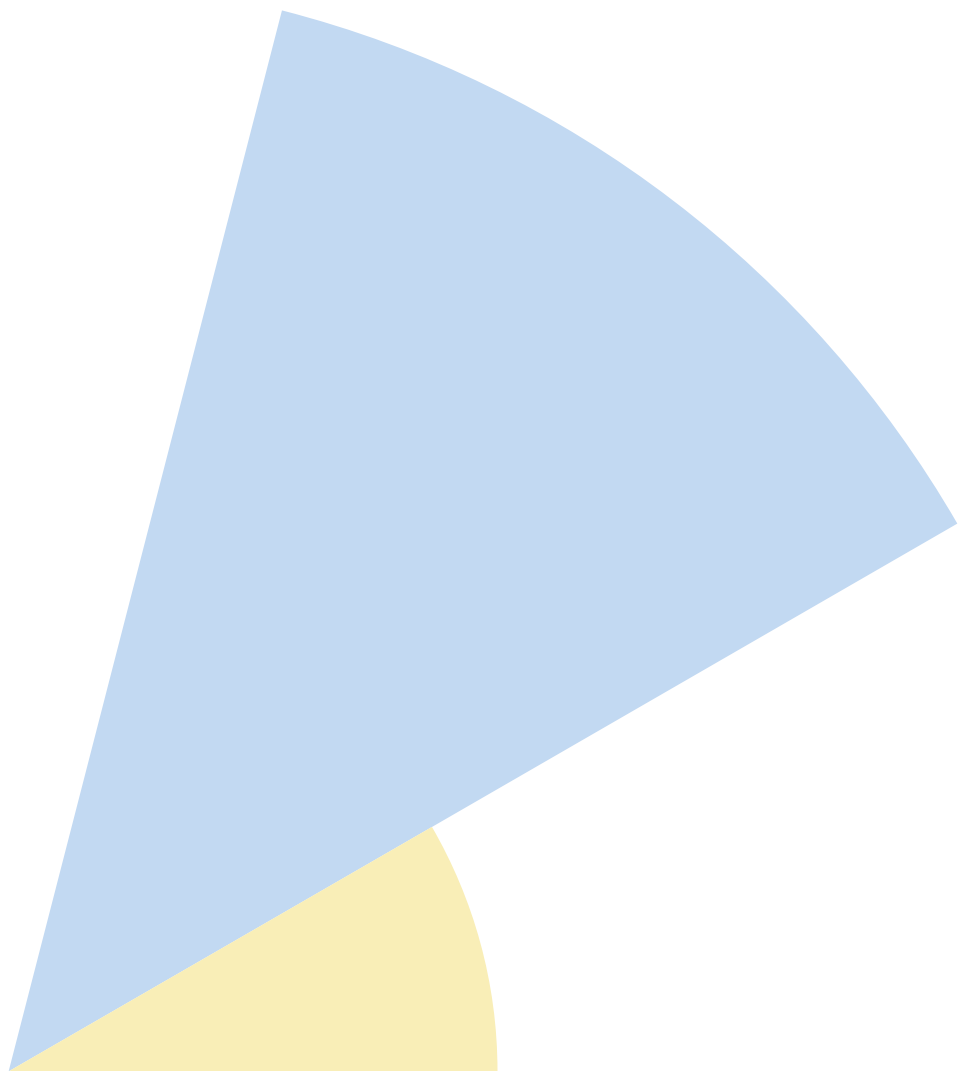
Cette approche relativement complète de la pauvreté n'est pas répliquable à l'échelle infra-régionale. À un niveau territorial fin, la mise en place depuis 2012 du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) permet d'appréhender la pauvreté dans sa dimension monétaire. Ce dossier exploite la richesse de cette source afin de caractériser la pauvreté dans la région, jusqu'à l'échelle infra communale, en s'appuyant notamment sur des informations socio-démographiques (âge, type de ménage, type de commune de résidence...).

La diversité de situations pouvant correspondre à la pauvreté monétaire est ainsi décrite au travers de six profils socio-démographiques.

Par ailleurs, une approche territorialisée d'indicateurs correspondant à certaines difficultés potentiellement rencontrées par les ménages dans les territoires permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces facteurs « élargis ».

L'analyse d'indicateurs caractérisant ces fragilités, dont certains sont assez directement liés à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, etc.) et d'autres plus indépendants ou contextuels (difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, etc.), permet d'apporter un éclairage sur le cumul de difficultés que peuvent connaître les ménages résidant au sein des territoires concernés, notamment ceux en situation de pauvreté monétaire.

La Martinique face à la pauvreté monétaire



La Martinique face à la pauvreté monétaire

En 2020, 27 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté, un taux plus élevé de 12 points qu'en France métropolitaine. Dans ce territoire, le revenu médian annuel des ménages pauvres s'établit à 10 400 euros par unité de consommation. Ces deux indicateurs classent la Martinique parmi les régions les plus pauvres de France. Le risque d'être pauvre pour un résident est particulièrement fort pour les moins de 30 ans, les personnes seules ou encore les familles monoparentales. La pauvreté est plus marquée dans les zones rurales où les conditions de vie sont plus modestes que dans les zones urbaines. Le revenu disponible des ménages pauvres est largement constitué des prestations sociales, notamment des minima sociaux. Les salaires et revenus d'activité, lorsqu'ils existent, ne sont pas toujours un rempart contre la pauvreté.

En 2020 en Martinique, selon la source Filosofi, 26,7 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, il équivaut pour la source Filosofi à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines situations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celles des résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ou des sans-abris.

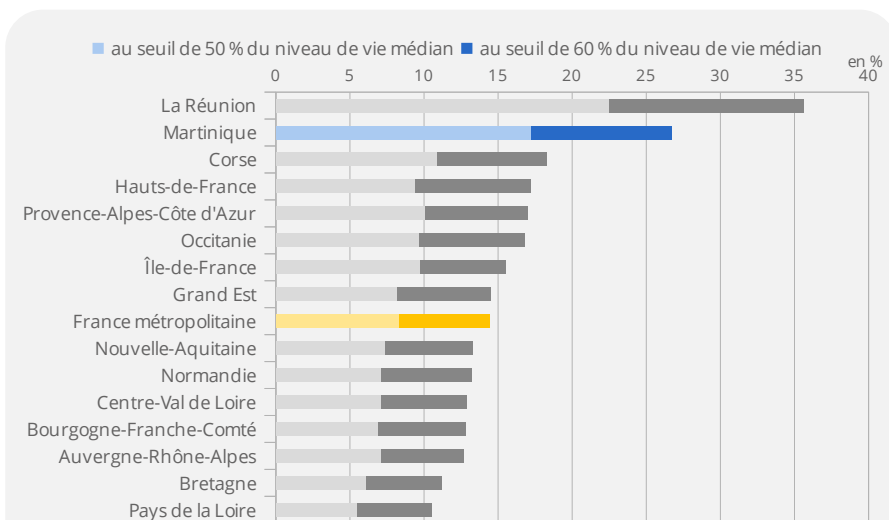
La Martinique fait partie des régions où le taux de pauvreté est le plus élevé ▶ **figure 1**. En 2020, le taux de pauvreté de la France métropolitaine s'établit à 14,4 % soit 12,3 points de pourcentage de moins. En 2017, selon la source Budget de famille qui permet de comparer l'ensemble des régions d'outre-mer entre elles, son taux de pauvreté est le plus faible des 5 DOM.

Ces situations de pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, le taux reste pour la Martinique au dessus de la moyenne nationale : 17,2 % selon la source Filosofi contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des autres régions n'est pas réellement modifié.

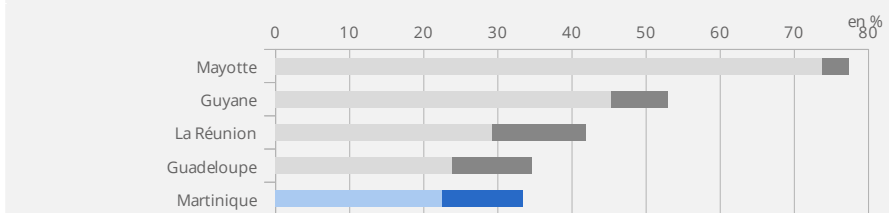
Comparer le niveau de vie médian des ménages pauvres constitue un indicateur complémentaire pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Martinique à 10 400 euros annuels par unité de consommation (UC), proche du niveau de l'hexagone (10 740 euros).

Ce niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté est 1,8 fois inférieur à celui de l'ensemble des ménages de la région (19 200 euros par UC). En France métropolitaine, seule la région Île-de-France a un niveau de vie médian des plus pauvres plus faible (10 340).

▶ 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

Note : Du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

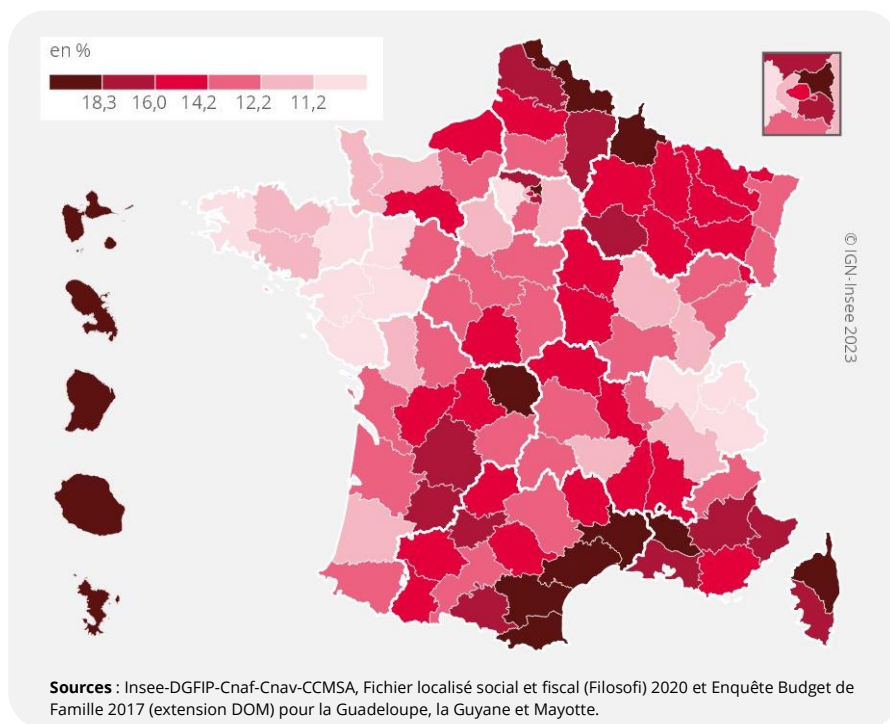
Le taux de pauvreté en Martinique est l'un des plus élevés de France

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que sur les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Si l'on classe les 98 départements couverts par la source Filosofi (France métropolitaine, Martinique et La Réunion) par taux de pauvreté décroissant, la Martinique (26,7 %) se classe en 3e position derrière la Réunion (35,6 %) et la Seine-Saint-Denis (27,6 %) en 2020.

Par ailleurs, en 2017 selon la source Budget de famille, le taux de pauvreté de la Martinique (33,4 %) est proche de celui de Guadeloupe (34,5%) et plus faible que celui de La Réunion (41,9%), de Guyane (52,9%) et de Mayotte (77,3%).

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

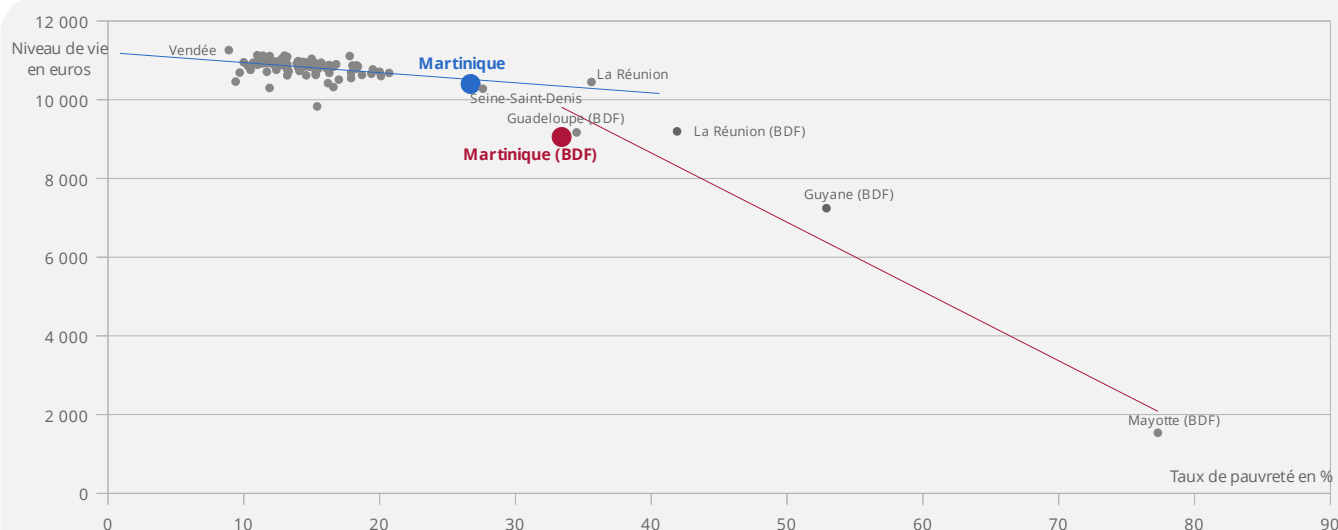


Le revenu médian est parmi les plus faibles sur le plan national

Dans la région comme dans les départements du reste du territoire national, un taux de pauvreté élevé s'accompagne le plus souvent d'un niveau de vie médian des ménages pauvres plus faible ▶ **figure 3**.

En Martinique, le niveau de vie médian des ménages pauvres (10 400 euros par UC) est ainsi au moins équivalent à celui des départements avec un taux de pauvreté similaire. En France hexagonale seuls 4 départements ont un niveau de vie médian des plus pauvres plus faible : Paris (9 830), la Seine-Saint-Denis (10 280), les Hauts-de-Seine (10 300) et le Val-de-Marne (10 320).

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des ménages pauvres, par département



Lecture : En Martinique, le taux de pauvreté est de 26,7 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 400 euros par UC. Sur l'ensemble des départements français, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement (bleue selon la source Filosofi, rouge selon la source BDF).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 et Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

Les jeunes et les familles monoparentales sont sur-exposés à la pauvreté

Le taux de pauvreté diminue avec l'âge, jusqu'à 75 ans. Il atteint 45,2 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 21,9 % dans le cas où le référent est âgé de 60 à 74 ans ▶ **figure 4**.

Les écarts sont plus marqués pour les ménages les plus âgés. Les taux de pauvreté de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus sont plus élevés que ceux des classes d'âge de 40 à 74 ans, comme à La Réunion.

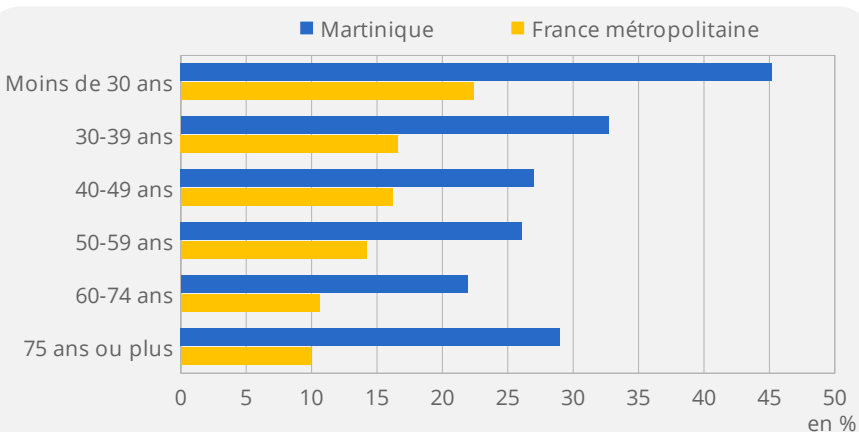
En outre, les habitants de la région sont, dans chaque classe d'âge, bien plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

En Martinique, 36,7 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté ▶ **figure 5**. Les membres des familles monoparentales apparaissent ainsi 1,4 fois plus souvent pauvres que l'ensemble des ménages de la région (2,0 en France métropolitaine). Avec les familles monoparentales, les personnes vivant seules, hommes (40,9 %) ou femmes (36,5 %), sont les plus concernées par la pauvreté devant les couples sans enfant (18,7 %) et ceux avec enfant(s) (16,9 %).

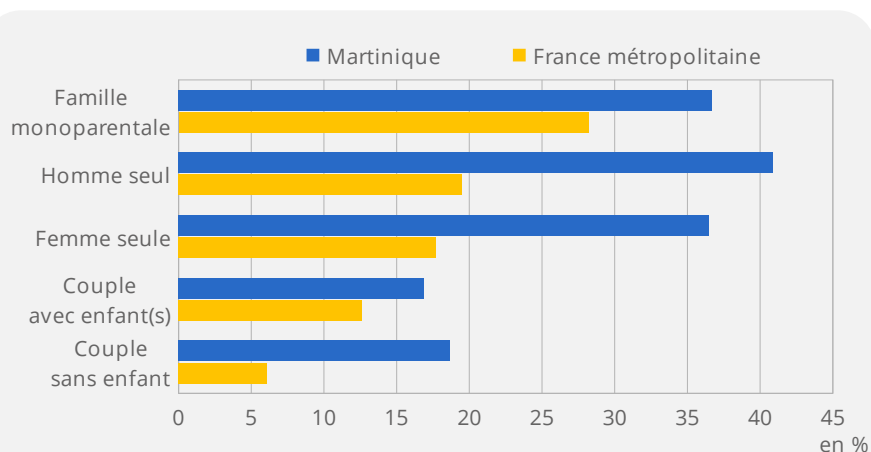
En Martinique, les ménages sont plus exposés à la pauvreté qu'en France hexagonale. Les écarts avec la moyenne métropolitaine sont notamment plus marqués pour les couples sans enfants. Ils apparaissent ainsi trois fois plus souvent pauvres en Martinique qu'en France hexagonale. L'écart est important également pour les personnes vivant seules : elles sont deux fois plus souvent pauvres en Martinique qu'en France hexagonale. En revanche, les familles avec enfants apparaissent comparativement moins touchés par cette pauvreté.

4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités «ménages» et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints. Les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (40,7 % en France hexagonale) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (25,7 % en France hexagonale). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté. En Martinique, cette différence est encore plus marquée puisque ces taux s'élèvent à 49,4 % pour les femmes et 27,2 % pour les hommes.

L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. En 2020, en France hexagonale, le seuil de pauvreté s'établit à 1 120 euros. Or sur ce territoire, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 895 euros par mois, soit 20,1 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté). Dans le département, cette intensité est de 22,6 %. C'est pour les hommes vivant seuls que cette intensité est la plus forte (36,3%). Selon l'âge, c'est pour les personnes âgées de 50 à 59 ans (28,6%). Cela signifie que pour ces personnes le niveau de vie des plus pauvres est plus éloigné du seuil de pauvreté.

La pauvreté est moins marquée dans les zones urbaines

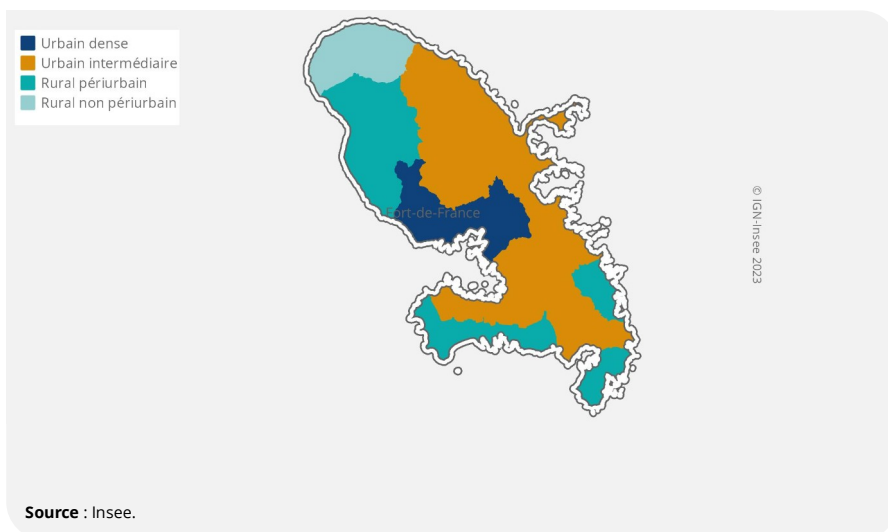
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de leur répartition sur le territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre **types d'espaces**, du plus urbain au plus rural

► **figure 6**. La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle y dépasse le taux observé au plan national, mais contrairement à l'Hexagone, elle est moins marquée dans les communes urbaines que dans les communes rurales.

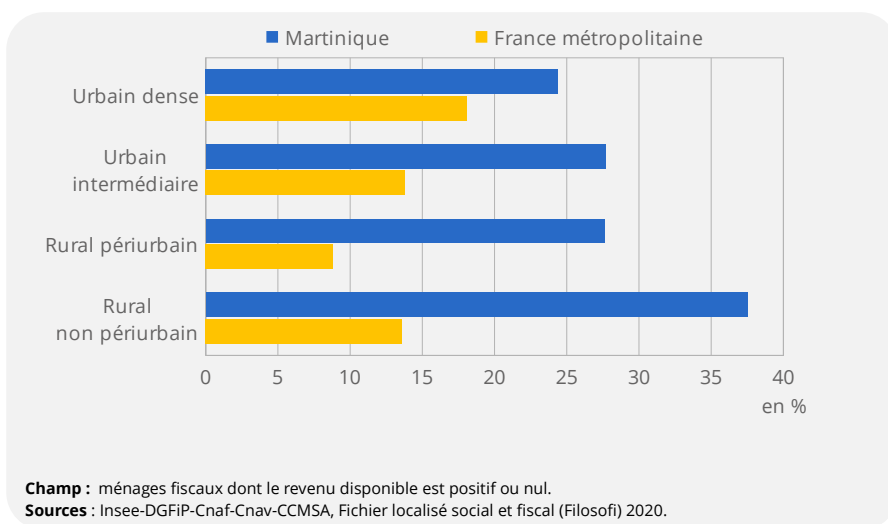
Elle touche 24,4 % de la population des ménages ► **figure 7** dans les grands centres urbains (Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher). Le taux de pauvreté est plus élevé (27,7 %) au sein des ceintures urbaines, des centres urbains intermédiaires et des communes urbaines de plus petites taille (comme Le François, Sainte-Marie ou Ducos). Le taux de pauvreté de la population des communes rurales sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines » comme Case-Pilote ou Sainte-Luce est de 27,6 %. Enfin, dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées comme Le Prêcheur, le taux de pauvreté est bien plus élevé que dans les précédentes (37,5 %).

Les trois intercommunalités de la Martinique font partie des 10 % des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposant des taux de pauvreté les plus élevés au niveau national ► **figure 8**. Elles présentent des profils différents. Cap Nord regroupe des communes majoritairement rurales, tournées vers une agriculture en perte de vitesse avec une population vieillissante plus qu'ailleurs dans l'île. Espace Sud, tournée vers le tourisme est un peu plus dynamique sur le plan économique. La Cacem est l'EPCI qui concentre la majorité des activités économiques de la région. Le taux de pauvreté varie de 30,5 % dans la communauté d'agglomérations du Pays Nord Martinique (Cap Nord) à 26,3 % dans la communauté d'agglomérations de l'Espace Sud de la Martinique (Espace Sud) et 24,4 % dans la communauté d'agglomérations du Centre de la Martinique (Cacem).

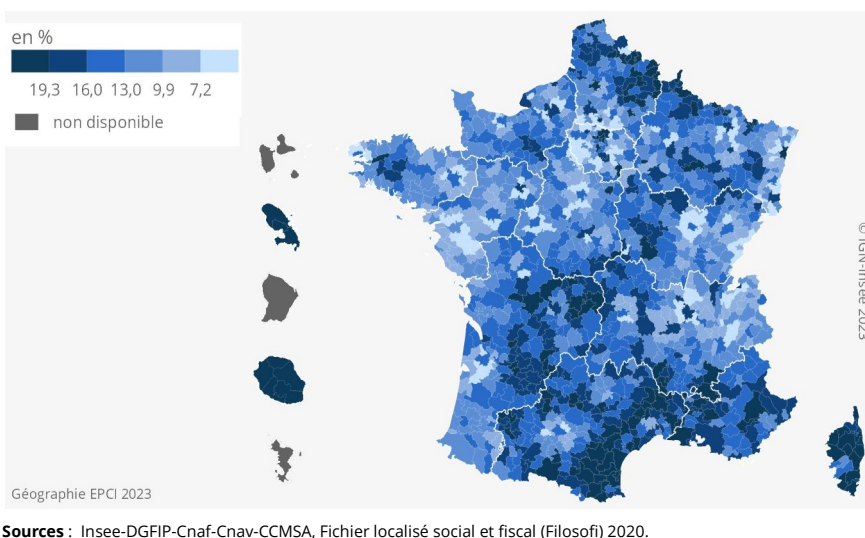
► 6. Espaces urbains et ruraux de Martinique



► 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



► 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Les ménages pauvres dépendent fortement des prestations sociales

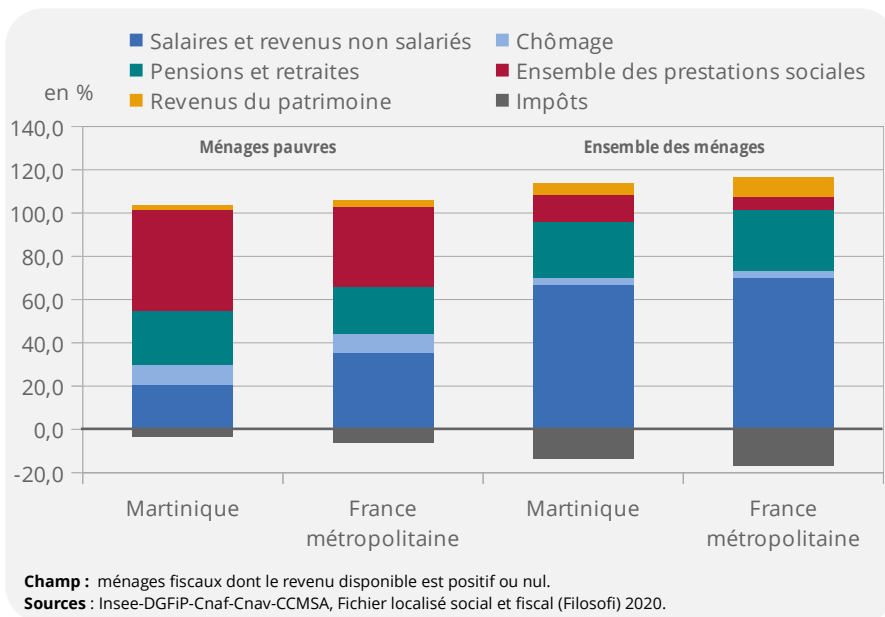
Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière marquée par la prédominance des prestations sociales. Elles constituent ainsi 46,7 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part 3,7 fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (12,5 %) ▶ **figure 9**. Dans une région plus marquée par la pauvreté, ces parts sont plus élevées qu'en France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Parmi les prestations, les minima sociaux représentent le premier poste de revenu (30,3 %). Le reste se partage entre prestations logement (8,3 %) et familiales (8,1 %). En 2020 la Martinique se situe au 3e rang des régions françaises pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans, derrière la Guadeloupe et la Réunion. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus est elle aussi marquée (12,5 %, 4e rang).

Les indemnités de chômage sont elles aussi plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 8,8 % du revenu disponible contre 3,5 % pour l'ensemble des ménages.

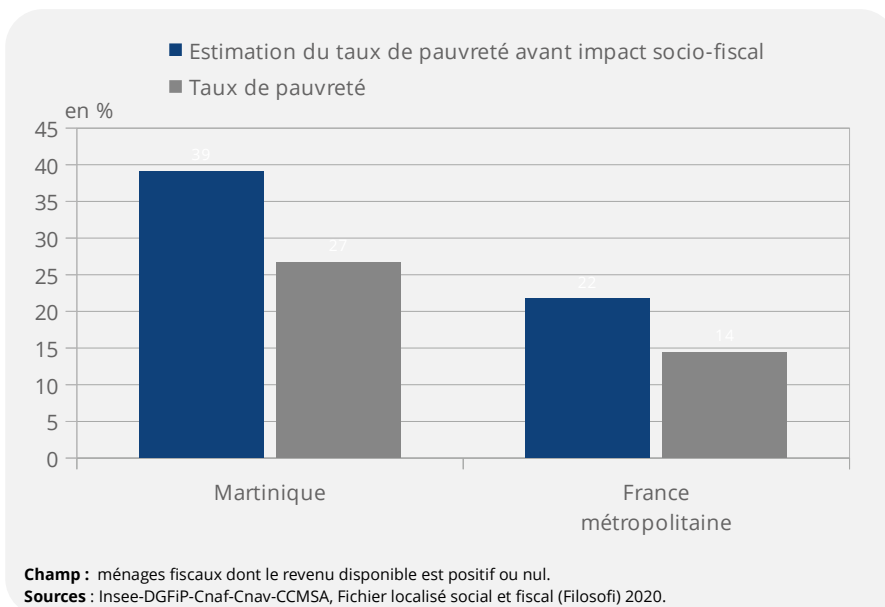
Les pensions, retraites et rentes constituent 25,2 % du revenu disponible après redistribution. Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (20,9 %), mais nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (66,9 %).

Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi à temps partiel ou intermittentes, ou faiblement rémunérés.

9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



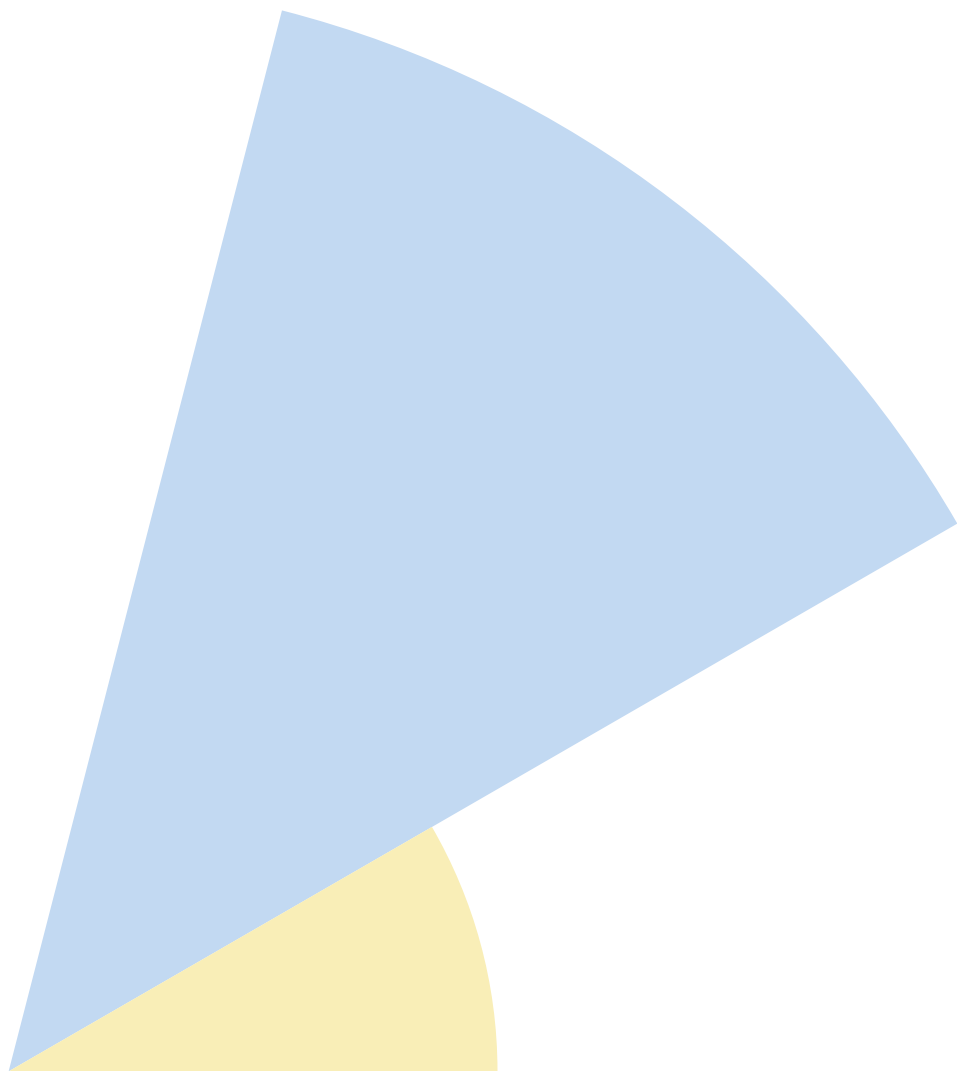
Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 39,1 % des ménages en Martinique pourraient être considérés comme pauvres ▶ **figure 10**.

Les mécanismes de redistribution entraînent une réduction de la pauvreté de l'ordre d'un tiers dans la région, comme en France hexagonale. Ainsi, après redistribution, 26,7 % des ménages sont considérés comme pauvres.

Profils socio-démographiques des ménages sous le seuil de pauvreté monétaire



Profils socio-démographiques des ménages sous le seuil de pauvreté monétaire

La diversité de situations des ménages vivant sous le seuil de pauvreté monétaire peut être illustrée à travers six profils distincts et répartis de façon assez différenciée sur le territoire national. Ces profils font référence à l'insertion sur le marché du travail, à l'âge ou encore au statut d'occupation du logement. En Martinique, les retraités sont majoritaires parmi cette population pauvre. Ils représentent près de quatre ménages pauvres sur dix et regroupent majoritairement des personnes seules. Un deuxième profil décrit des ménages insérés sur le marché du travail, mais présentant des charges familiales telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté. Les autres profils décrivent des ménages non insérés sur le marché du travail mais se distinguant par des situations spécifiques : les jeunes de moins de 30 ans, les propriétaires de leur logement, les locataires du parc privé et ceux du parc social. Pour ces ménages, les prestations sociales, notamment les minimas sociaux, constituent une part importante, sinon essentielle de leurs revenus disponibles.

La pauvreté monétaire peut être liée à une variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : faiblesse (voire absence) des revenus d'activité, de retraite, des charges familiales etc.

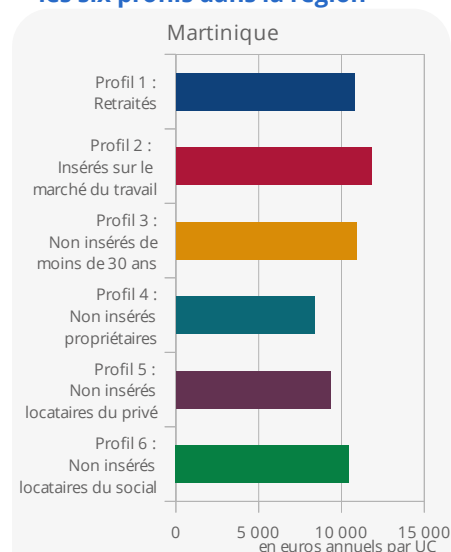
Pour apprécier la diversité de ces situations, une typologie des ménages sous le seuil de pauvreté identifie six profils socio-démographiques distincts. Parmi ces profils, certains voient leur niveau de vie reposer essentiellement sur les revenus d'activité, d'autres sur les prestations sociales ; certains correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou à différents statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires).

Le premier facteur de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi. En Martinique, le profil relatif aux ménages retraités (profil 1) regroupe 38,8 % des ménages pauvres, soit 31,3 % de la population pauvre ▶ **figure 1a**. Un second profil se dégage, que l'on qualifiera d'« insérés sur le marché du travail » (profil 2). Il correspond à ceux percevant des revenus du travail avec un seuil fixé par convention à un demi SMIC par adulte. Cette catégorie représente 9,7 % des ménages pauvres ; sa part dans la population pauvre est plus élevée (13,4 %) du fait de nombreuses familles avec enfants. Le troisième profil rassemble des ménages pauvres de moins de 30 ans non insérés dans l'emploi. Il représente 3,9 % des ménages pauvres, particulièrement concernés par des thématiques de formation et d'entrée sur le marché du travail.

Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires (profil 4), qui représentent 12,2 % des ménages pauvres, les locataires du privé (profil 5), avec 23,0 % des ménages pauvres, et les locataires du parc social (profil 6), avec 12,4 % des ménages pauvres. Les deux derniers profils rassemblent 58,4 % des enfants pauvres de la région.

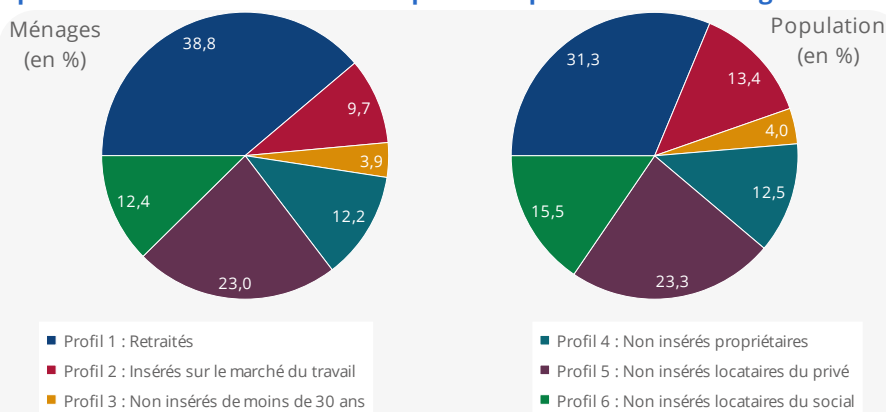
Les ménages pauvres insérés dans l'emploi ont le niveau de vie médian le plus élevé (11 810 euros annuels par UC) ▶ **figure 1b**. À l'inverse, le niveau de vie médian est le plus bas (8 350 euros) pour les ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires. Ce moindre niveau de vie doit cependant être relativisé dans la mesure où ces ménages ont moins de dépenses contraintes puisqu'ils ne paient pas de loyer.

▶ **1b. Niveau de vie médian selon les six profils dans la région**



Champ : Martinique, ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

▶ **1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région**



Champ : Martinique, ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Des retraités pauvres, vivant seuls ou en couple

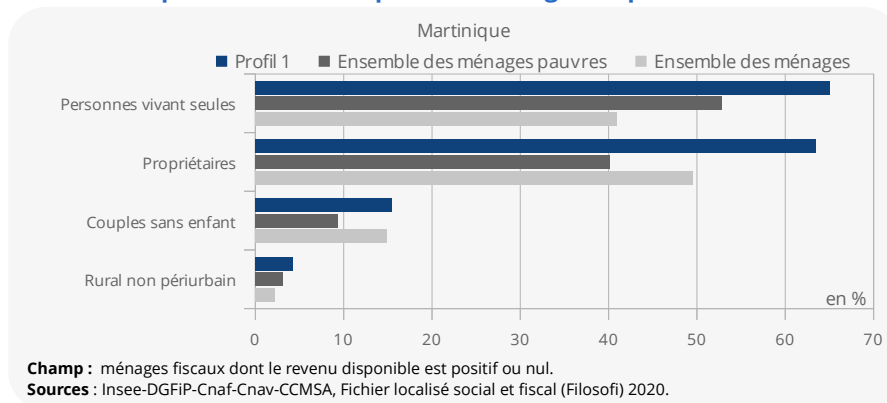
Les revenus disponibles des ménages pauvres retraités (profil 1) reposent principalement sur les pensions, retraites et rentes, à hauteur de 66,6 % dans la région. Ils dépendent peu des prestations sociales (autres que les retraites) comparé aux autres ménages pauvres.

En Martinique comme sur le reste du territoire national, ce profil se singularise par une part importante des personnes vivant seules (65,0 % contre 52,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres) et des couples sans enfant (15,4 % contre 9,4 %) ▶ **figure 2a**. Ainsi, même si ce profil regroupe 38,8 % des ménages pauvres dans la région, il représente seulement 31,3 % de la population pauvre.

Par ailleurs, la part des ménages propriétaires de leur logement est plus fréquente dans ce profil (63,5 %) que dans l'ensemble des ménages pauvres de la région (40,1%).

Ce profil, majoritaire en Martinique, est également plus présent en Corse et dans les départements du Massif-Central (Cantal, Creuse) ▶ **figure 2b**.

▶ 2a. Principales caractéristiques des ménages du profil 1



La présence des ménages de ce profil varie d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à l'autre.

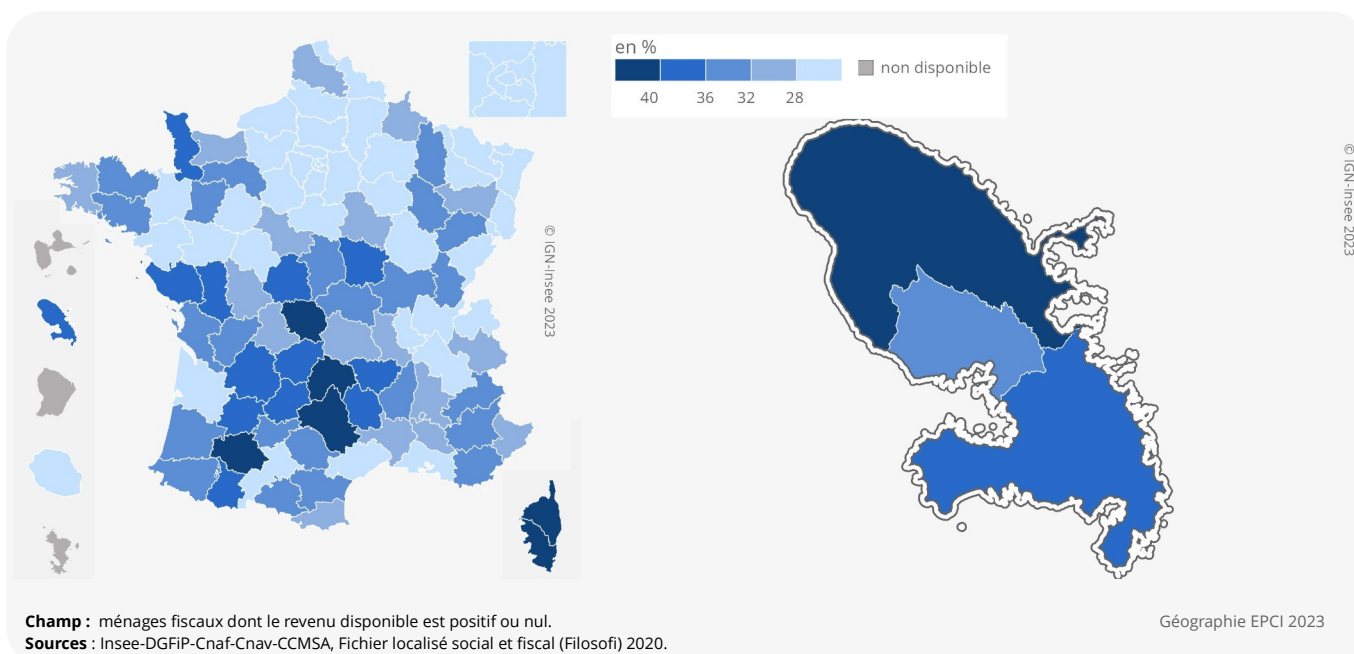
Il est plus présent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord : 43,6 %) que dans la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud (Espace Sud : 38,5 %) ou celle de la Communauté d'Agglomération du centre de la Martinique (Cacem : 35,2%).

Les communes qui composent Cap Nord présentent en effet, les taux de pauvreté les plus élevés de l'île : 30,5% des ménages y sont pauvres (contre 26,3 % dans le sud et 24,4 % dans le centre) et en particulier 33 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus. En outre, la part des personnes de 60 ans et plus y est également plus importante (31,5%, contre respectivement 29,0 % et 27,6 %) indépendamment du critère de pauvreté.

La part des ménages pauvres propriétaires de leur logement est moins importante au sein de la Cacem (53,9 % contre 68,0 % dans le nord et 68,8 % dans le sud). A l'inverse, 19,4 % des ménage de ce profil sont locataires du parc social contre 6,2 % à Cap Nord et 8,2 % dans l'Espace Sud.

Le niveau de vie médian de ce profil de ménages pauvres s'élève à 10 800 euros. Il varie peu selon les EPCI martiniquais. Les prestations sociales contribuent en moyenne à hauteur de 28,5 % du revenu disponible. La part de l'aide au logement est faible (2,4%).

▶ 2b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 1, par département et EPCI

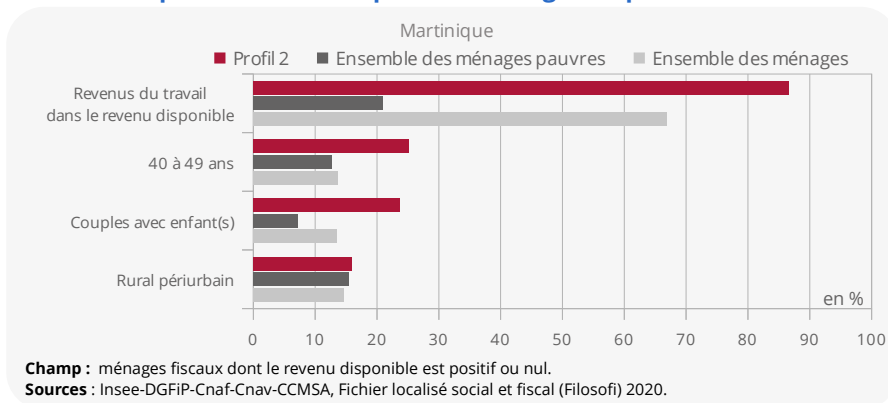


Des ménages pauvres insérés dans l'emploi, souvent avec des charges familiales

La question du rapport à l'emploi est centrale dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Le profil 2 regroupe des ménages qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté. Leurs revenus dépendent ainsi très majoritairement de leur activité professionnelle, salariée ou non, et relativement peu de prestations sociales, en dehors du volet familial. Dans la région, la part de leurs revenus du travail (salaires, traitements, revenus non salarié) dans le revenu disponible (86,7 %) est 4,1 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (20,9 %) ▶ **figure 3a**.

Ce profil se caractérise par une forte présence des couples avec enfant(s) (23,7 % contre 7,2 % pour l'ensemble des ménages pauvres), avec notamment de nombreuses familles de 3 enfants ou plus. Les familles monoparentales sont elles aussi très répandues au sein de ce groupe (41,3 % contre 23,7 % pour l'ensemble des ménages pauvres). C'est le profil qui regroupe la plus forte proportion d'enfants en situation de pauvreté (18,6 %), après celui des non insérés dans l'emploi locataires.

▶ 3a. Principales caractéristiques des ménages du profil 2



Par ailleurs, ces ménages sont aussi plus fréquemment locataires de leur logement (66,9 %) que l'ensemble des ménages pauvres (59,9 %). La part des ménages dont le référent est âgé de 40 à 49 ans est elle aussi plus marquée.

Ce profil est plutôt sous-représenté en Martinique : un ménage pauvre sur dix en fait partie, contre presque un sur cinq en France métropolitaine. Il est en revanche sur-représenté dans les départements franciliens situés au-delà de la première couronne, ainsi qu'à l'est du Rhône (Ain, Isère, Savoie, et Haute-Savoie) ▶ **figure 3b**.

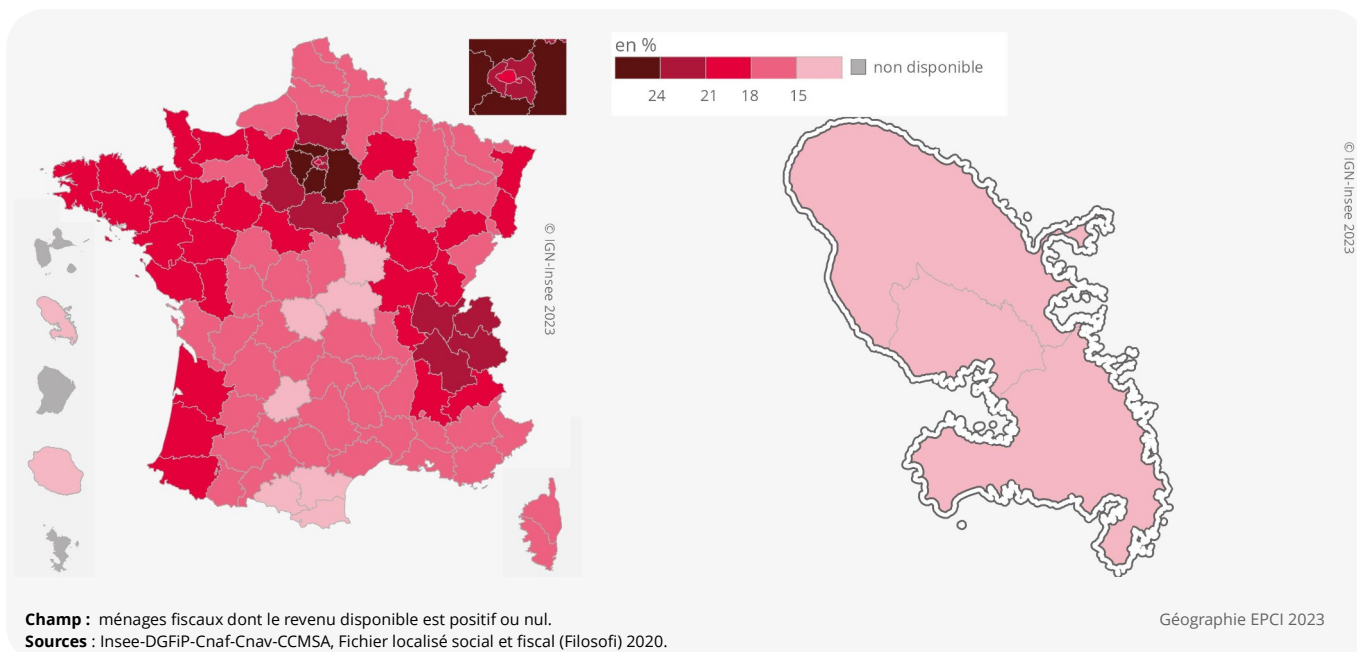
La place que représente ces ménages insérés dans l'emploi parmi l'ensemble des ménages pauvres est homogène sur le territoire : 10,3 % dans la Cacem, 9,8 % dans l'Espace Sud et 8,8 % à Cap Nord.

Cependant, avant l'âge de 40 ans, ce profil est plus présent au sein de la Cacem, où les jeunes sont un peu plus nombreux et où l'accès à l'emploi est facilité par une activité économique plus dynamique.

La part des propriétaires de leur logement parmi ces ménages est plus importante dans le nord et dans le sud (respectivement 37,9 % et 41,8 %) que dans le centre (22,8 %).

Le niveau de vie médian de ce profil de ménages pauvres varie peu selon les EPCI martiniquais. Il s'élève à 11 800 euros par an.

▶ 3b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 2, par département et EPCI



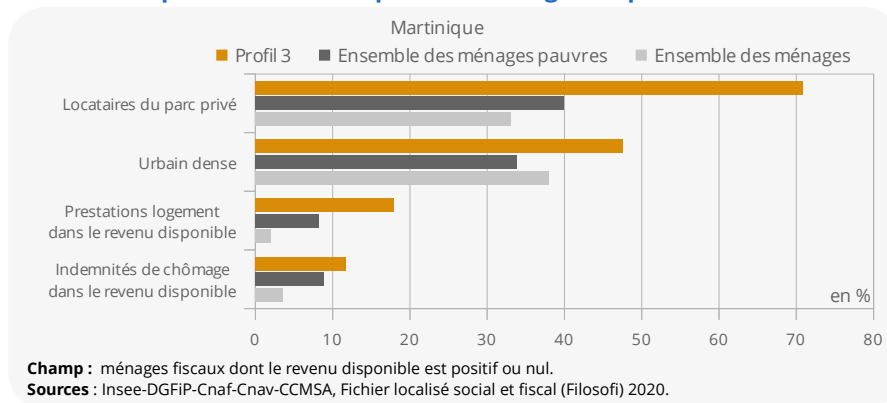
Des jeunes en situation de pauvreté, en début de vie active ou étudiants

Ce profil regroupe les ménages jeunes (réfèrent fiscal âgé de moins de 30 ans) non insérés sur le marché du travail. Ces jeunes sont en phase d'insertion professionnelle, avec des situations d'emplois intermittents ou peu rémunérés. Ils peuvent faire face à des dépenses d'installation pour résider à un endroit proche de leur lieu de travail et sont une des cibles des politiques publiques en matière de formation. Les étudiants vivant en autonomie financière s'inscrivent également dans cette population.

En Martinique, ce profil est essentiellement composé de familles monoparentales (46,8 %), près de deux fois plus représentées que dans l'ensemble des ménages pauvres et de personnes vivant seules (45,1 %). Ces ménages ne sont que très rarement propriétaires (1%), du fait de leur âge, et plus souvent locataires dans le parc privé (70,8 %) que l'ensemble des ménages pauvres (39,9 %) ▶ **figure 4a**. Cette population réside principalement dans les territoires les plus urbanisés.

Par rapport à l'ensemble des ménages pauvres, leurs revenus dépendent fortement des prestations sociales (75,6 % du revenu disponible,

▶ 4a. Principales caractéristiques des ménages du profil 3



contre 46,7%), composées des minima sociaux (36,5%), des prestations familiales (21,2%) et logement (17,9 %), ainsi que des indemnités de chômage (11,7 % du revenu disponible).

Ce profil, minoritaire en Martinique puisqu'il représente 3,9 % des ménages pauvres, se retrouve en priorité dans les départements abritant des grandes métropoles ▶ **figure 4b**.

La place que représente ces ménages insérés dans l'emploi parmi l'ensemble des ménages pauvres est relativement homogène sur tout le territoire martiniquais : 5,2 % dans la Cacem, 3,0 % dans l'Espace Sud et 3,2 % à Cap Nord.

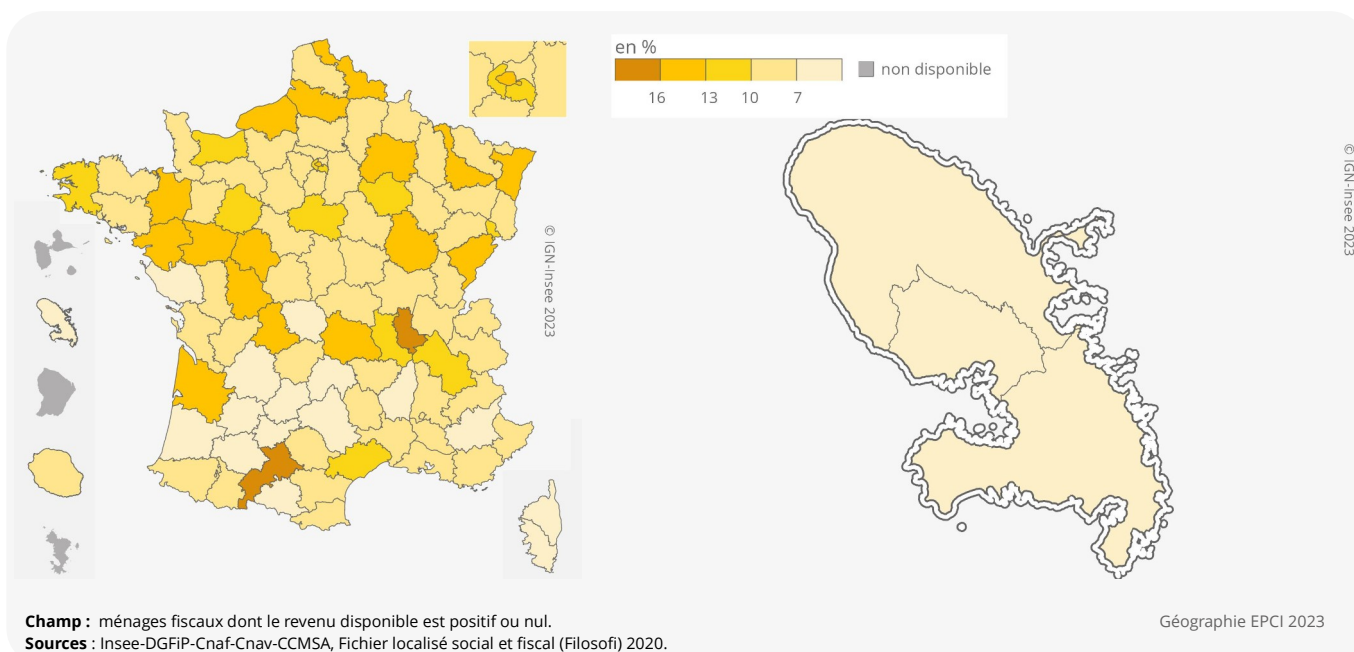
Cependant, leur répartition selon la composition du ménage l'est moins : les familles monoparentales sont particulièrement sur-représentées au sein de Cap Nord (près de six ménages

de ce profil sur dix, contre cinq dans le sud et quatre dans le centre).

La part des locataires du parc privé de ce profil est plus importante dans le centre (74,5%) que dans le sud et dans le nord (respectivement 68,9 % et 65,2 %).

Le niveau de vie médian de ce profil de ménages pauvres est légèrement plus élevé à Cap Nord (11 100 euros par an) que dans l'Espace sud (10 910), lui-même plus élevé que dans le centre (10 650). Cap Nord est aussi l'intercommunalité où les prestations sociales, dont près de la moitié de minima sociaux, pèsent le plus dans les revenus disponibles de ces ménages (80,2%).

▶ 4b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 3, par département et EPCI



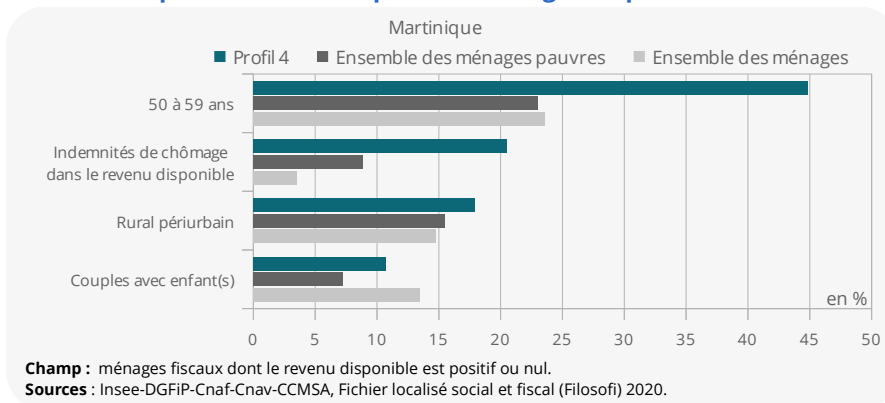
Des ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires

Le profil 4 regroupe les ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement. Relativement âgé, avec 44,9 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 50 à 59 ans, ce profil est davantage composé de couples avec enfants que l'ensemble des ménages pauvres de la région (10,7 % contre 7,2 %) ▶ **figure 5a**. Les familles sont le plus souvent composées d'un ou deux enfants, et ce profil regroupe ainsi 9,2 % des enfants pauvres de la région.

Les indemnités de chômage occupent une part deux fois plus importante dans le revenu disponible des ménages de ce profil que pour l'ensemble des ménages pauvres de la région (20,5 % contre 8,8 %). Par ailleurs, ce profil rassemble plus d'indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants...) que l'ensemble des ménages pauvres.

À l'échelle de la France, ce profil est relativement plus présent dans les départements au Sud et à l'Ouest du Massif Central (Creuse, Dordogne, Lot, Ariège) ▶ **figure 5b**. En Martinique il représente un ménage sur huit (12,2 %). Cependant, à un niveau géographique plus fin, il existe une assez forte disparité entre les intercommunalités.

▶ 5a. Principales caractéristiques des ménages du profil 4



Ce profil est en effet deux fois plus représenté dans le sud (16,1 % des ménages pauvres) que dans le centre (8,3%).

La part des ménages dont la personne de référence se situe dans la tranche d'âge de 50 à 59 ans est prépondérante dans les EPCI du sud (46,9 %) et du nord (45,6%). La tranche des 60 ans et plus est plus présente à la Cacem (42,1%).

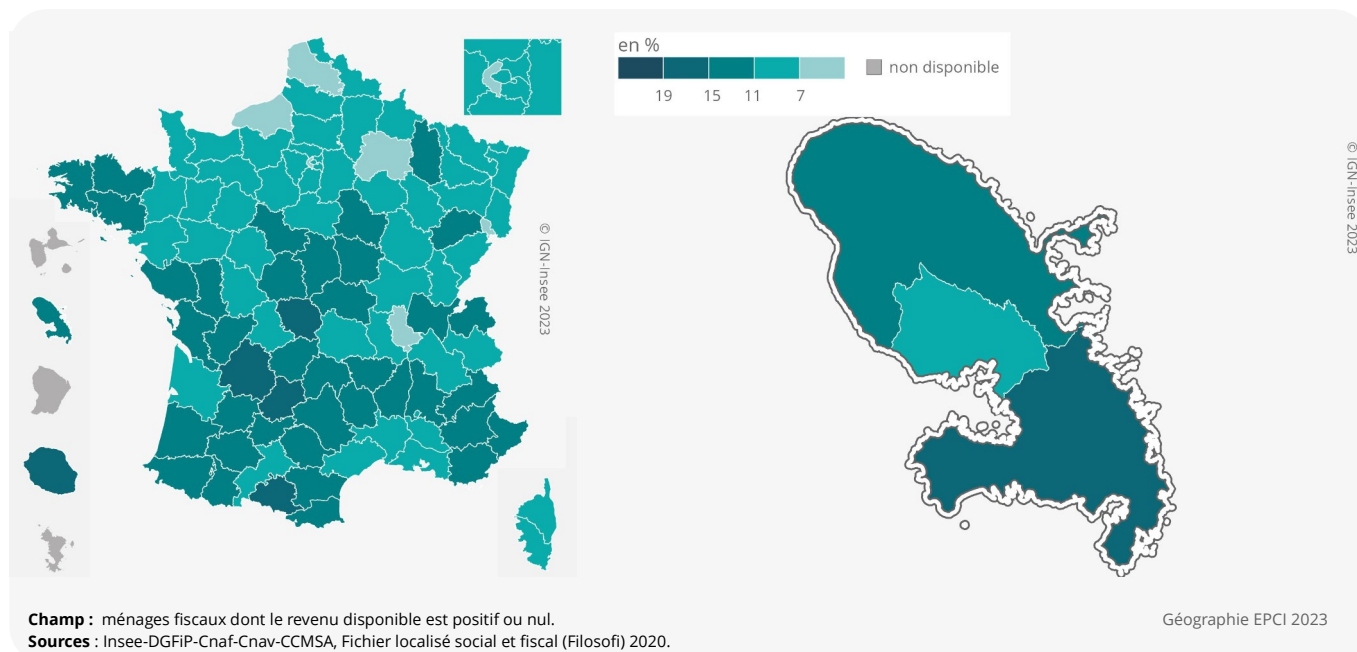
Plus de la moitié des ménages de ce profil est constituée de personnes seules, et ce sont le plus souvent des hommes.

Les couples sont surreprésentés dans ce profil par rapport à l'ensemble des personnes pauvres. Les familles monoparentales y sont plus présentes que les couples avec enfants : 16,3 % contre 10,7 %. Ces ménages ont plus fréquemment un seul enfant.

Les prestations sociales constituent la moitié des revenus de ce profil. La part des minima sociaux s'élève notamment à 43,1 % dans l'Espace Sud, 41,2 % à Cap Nord et 39,9 % à la Cacem, alors qu'elle est inférieure d'environ dix points pour l'ensemble des ménages pauvres. La part des prestations logement, plus orientées vers le soutien des ménages locataires, reste en revanche nettement inférieure.

En Martinique, à l'image des autres régions françaises, les ménages de ce profil ont le niveau de vie médian le plus faible. Il s'élève à moins de 8 180 euros dans l'Espace Sud, 8 410 à Cap Nord et 8 540 euros dans l'agglomération du centre.

▶ 5b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 4, par département et EPCI



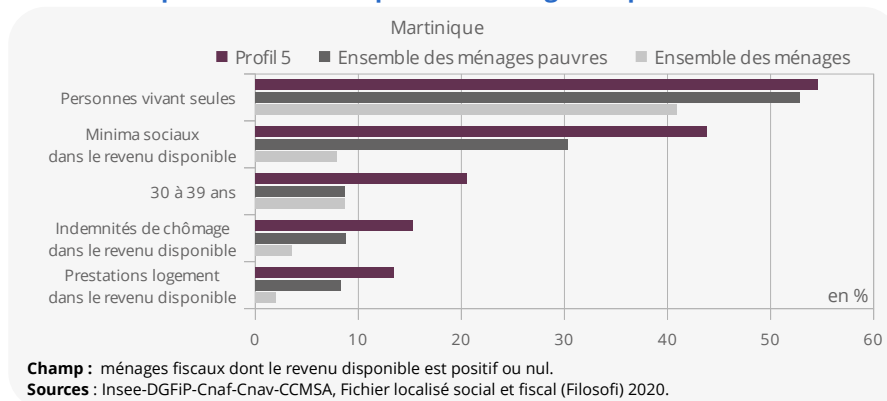
Des ménages pauvres locataires du privé, et souvent dépendants des transferts sociaux

Le cinquième profil de pauvreté est celui des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé. Il se caractérise par une surreprésentation des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans (20,5 % contre 8,7 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) ▶ **figure 6a**.

54,6 % des ménages sont des personnes occupant seules leur logement. Il s'agit majoritairement d'hommes, surreprésentés dans ce groupe (33,5 %) par rapport à l'ensemble des ménages pauvres (24,4 %), contrairement aux femmes vivant seules (21 % dans le profil contre 28,4 % dans l'ensemble). Ce profil rassemble aussi des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) de telle sorte que 31,3 % des enfants pauvres se trouvent dans ce groupe.

Les revenus disponibles de ces ménages se distinguent de ceux des autres ménages sous le seuil de pauvreté de la région par une part plus importante des minima sociaux (43,9 % contre 30,3 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région), des indemnités de chômage (15,3 % contre 8,8 %) et des prestations logement (13,4 % contre 8,3%). Par ailleurs, 44,8 % de ces ménages déclarent des revenus nuls, voire négatifs.

▶ 6a. Principales caractéristiques des ménages du profil 5



Ce profil se retrouve surtout sur le pourtour méditerranéen, en Corse et outre-mer en Martinique et à La Réunion ▶ **figure 6b**.

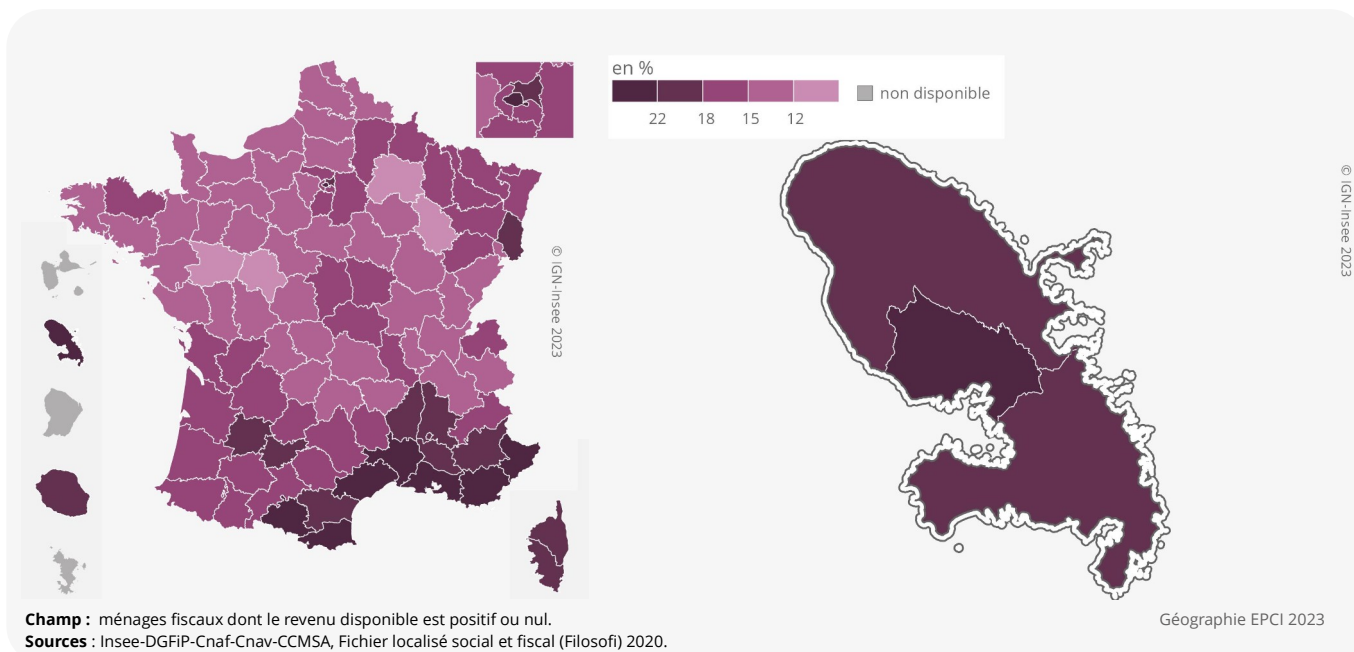
Il s'agit du deuxième profil de ménages pauvres majoritaires en Martinique (après les retraités), regroupant près d'un ménage pauvre sur quatre (23 %). A un niveau géographique plus fin, la présence de ce profil varie selon l'EPCI : il est plus présent sur le territoire de la Cacem (26,1%), que sur celui de l'Espace Sud (21,3 %) ou du Cap Nord (20,8 %).

C'est également au sein de l'agglomération du centre que ce profil de ménages pauvres concentrent le plus d'enfants (34 %). La décomposition du revenu de ces ménages pauvres est relativement homogène sur le territoire. La part des

minima sociaux est toutefois légèrement supérieure dans l'agglomération de l'Espace Sud, celle des prestations logement à la Cacem et celle des prestations familiales dans la collectivité de Cap Nord. Dans les trois territoires la part des revenus du travail est inférieure à celle des indemnités de chômage. L'Espace Sud affiche l'écart le plus marqué : 16 % pour la part relative aux indemnités de chômage et 13,9 % pour les revenus du travail.

Les ménages pauvres locataires du privé, détiennent le plus faible niveau de revenu médian (9 350 euros annuel), après les ménages propriétaires pauvres, non insérés dans l'emploi. Il varie peu entre les différents territoires.

▶ 6b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 5, par département et EPCI



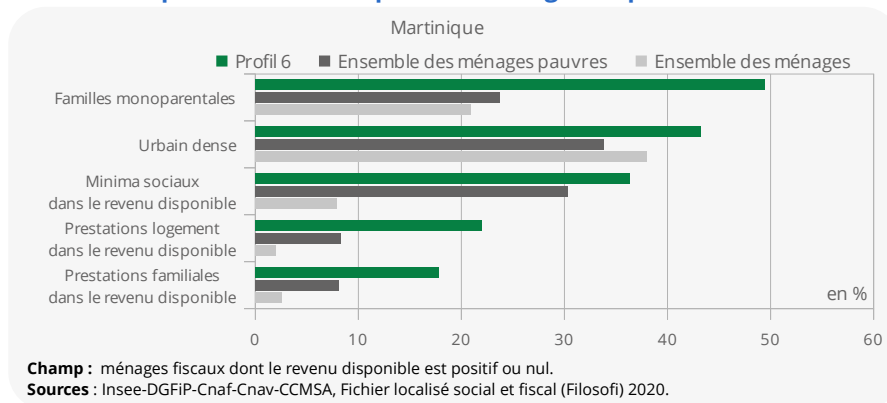
Des ménages pauvres résidant dans un logement social, le plus souvent en milieu urbain

Le dernier profil regroupe les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social. Dans la région, 27,1 % des enfants pauvres appartiennent à ce profil du fait d'une part importante de familles avec enfants, (notamment monoparentales). Elles représentent 49,5 % des ménages de ce profil, contre 23,7 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région ▶ **figure 7a**.

En particulier les familles monoparentales avec 3 enfants et plus représentent 11,2% des ménages de ce profil, trois fois plus que l'ensemble des ménages pauvres et six fois plus que l'ensemble des ménages martiniquais.

La part des prestations sociales dans le revenu disponible est parmi les plus élevées par rapport aux autres profils de pauvreté. En effet, dans la région les revenus disponibles de ces ménages se composent à 36,4 % de minima sociaux (contre 30,3 % pour l'ensemble des ménages pauvres), à 17,8 % de prestations familiales (8,1 % pour l'ensemble des ménages pauvres) et à 22,0 % de prestations logement (8,3 % pour l'ensemble des ménages pauvres). A l'inverse, les revenus du travail ne représentent que 10,3 % des revenus disponibles (20,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres).

▶ 7a. Principales caractéristiques des ménages du profil 6



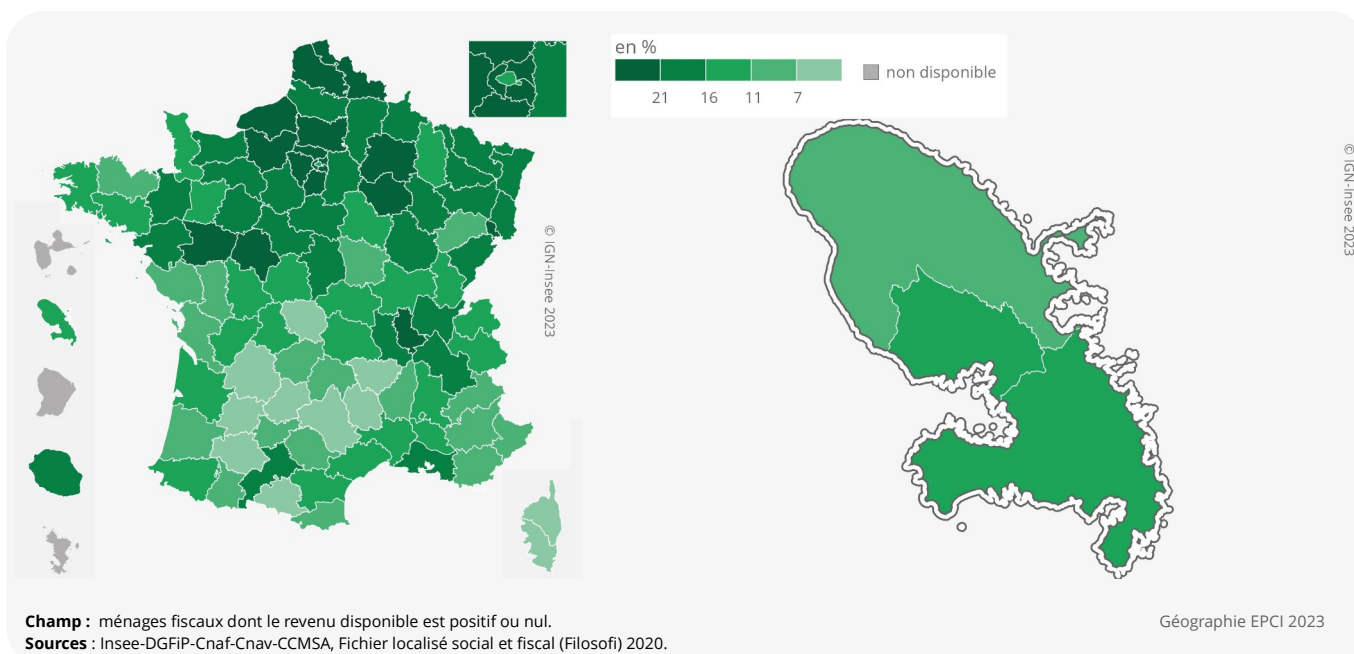
Ces ménages se trouvent surtout dans les territoires abritant le plus de logements sociaux, notamment le long de la façade de la Manche, et dans les départements du Nord et de l'Est (Marne, Aube, Territoire de Belfort) de la France ▶ **figure 7b**. En Martinique, ce profil regroupe 12,5 % des ménages pauvres. Au niveau infra régional, la Cacem en concentre d'avantage (14,9 %, contre 11,3 % et 10,5 % dans le sud et le nord).

Les familles monoparentales sont plus fréquentes parmi les ménages pauvres de Cap Nord (53,0 %) et de l'Espace Sud (52,7%), que de la Cacem (45,5%), alors que les personnes vivants seules sont plus représentées dans le centre (39,8 % des ménages pauvres, contre 31,4 % dans le nord et 32,3 % dans le sud).

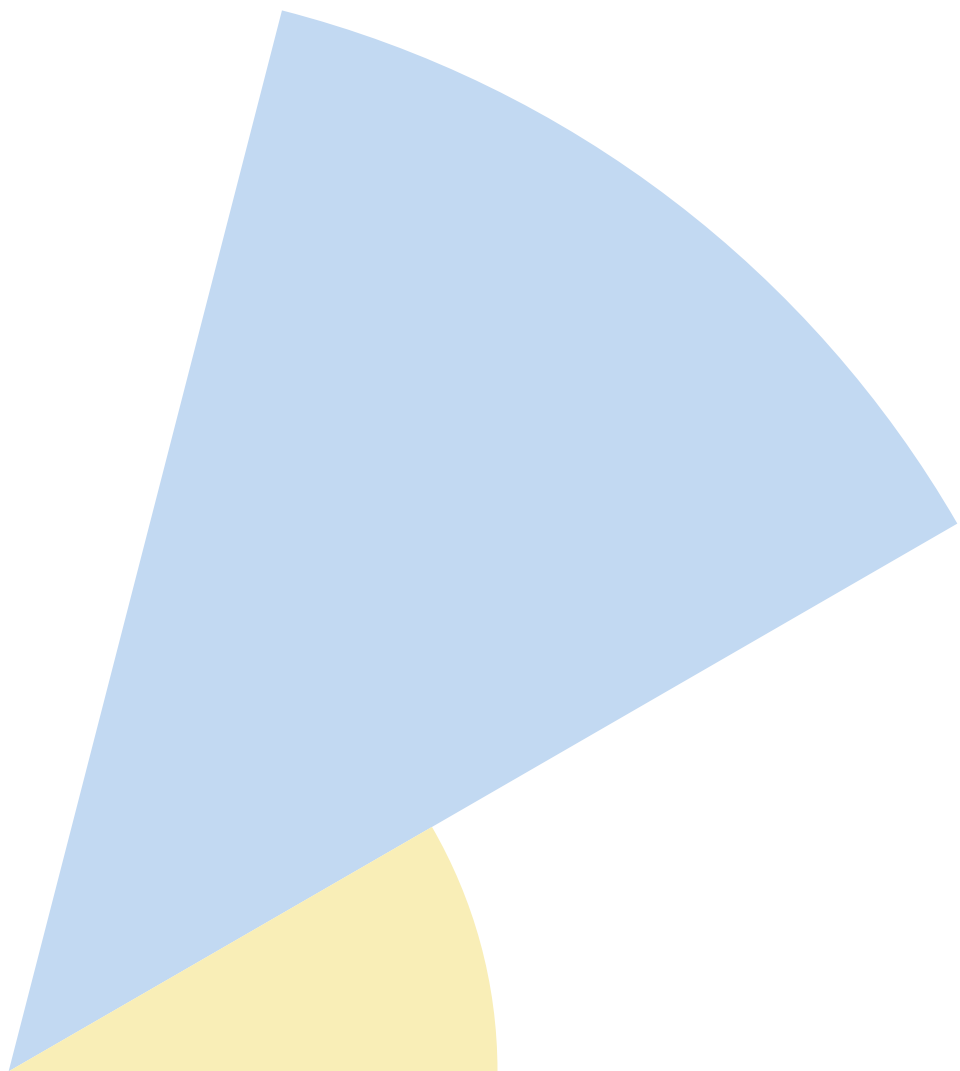
Les représentants de ces ménages sont majoritairement âgés de 50 à 59 ans. Ils sont 38,1 % à la Cacem, 35,5 % à Cap Nord et 34 % dans l'Espace Sud, contre 23 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région.

Le niveau de vie médian de ce profil de ménages pauvres varie peu selon les EPCI martiniquais. Il s'élève à 10 450 euros par an, équivalent au revenu médian de l'ensemble des ménages pauvres.

▶ 7b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 6, par département et EPCI



Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires



Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires

La pauvreté peut se superposer à d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs aggravants. Une approche territorialisée permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces facteurs « élargis ». Cette approche conduit à analyser plusieurs indicateurs, qu'ils soient directement liés à la pauvreté ou plus contextuels : situation défavorable du marché du travail, faible niveau de formation initiale, situation familiale délicate, difficulté d'accès au logement, difficulté d'accès aux soins, éloignement des services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité, etc.

Pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire, vivre au sein de territoires exposés à d'autres formes de fragilités économiques ou sociales peut contribuer à renforcer leur situation de précarité.

Ces fragilités sont appréhendées ici en sept thèmes : insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins, accès aux services publics.

Au sein de chacun de ces thèmes, l'analyse de trois indicateurs permet d'évaluer la fragilité d'un territoire au regard de critères nationaux. Un EPCI sera qualifié de « très fragile », si pour deux indicateurs, il se situe dans les 10 % des EPCI français les plus touchés (9^e décile), et au moins dans les 25 % les plus touchés pour le troisième indicateur (3^e quartile). Au sein des territoires restants, un EPCI sera qualifié de « fragile » dès lors qu'il a un indicateur situé dans le 9^e décile, ou au moins deux indicateurs situés dans le 3^e quartile (mais inférieurs au 9^e décile).

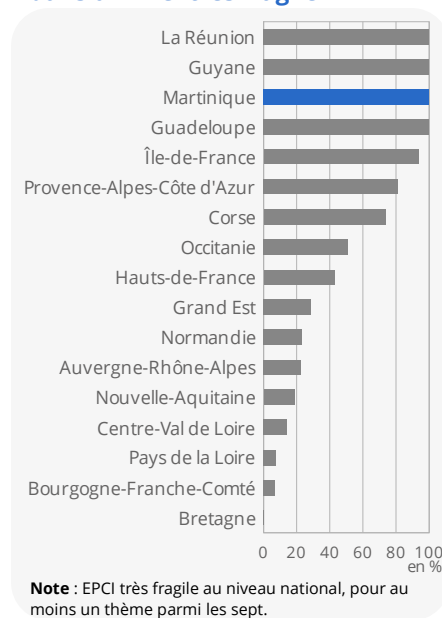
Certains EPCI considérés comme non fragiles au niveau national peuvent apparaître comme fragiles au niveau régional s'ils font partie des EPCI les plus touchés au niveau régional sur au moins deux indicateurs

► [méthodologie](#).

En 2020, l'ensemble de la population martiniquaise vit dans un EPCI très fragile d'un point de vue national pour au moins un thème ► [figure 1](#).

Parmi les sept thèmes étudiés, la région se distingue par un niveau relativement plus élevé de fragilité pour le thème de l'insertion professionnelle, du logement et des situations familiales : tous les EPCI sont classés comme très fragiles sur ces thèmes ► [figure 2](#).

► 1. Part de la population résidant dans un EPCI très fragile



► 2. Part de la population vivant dans un EPCI fragile d'un point de vue national

Les thèmes :	% de la population des EPCI Martinique	
	Très fragile	Fragile
Insertion professionnelle	100,0	0,0
Niveau de formation initiale	0,0	58,3
Logement	100,0	0,0
Situations familiales	100,0	0,0
Mobilité	0,0	0,0
Accès aux soins	0,0	0,0
Accès aux services publics	0,0	58,3

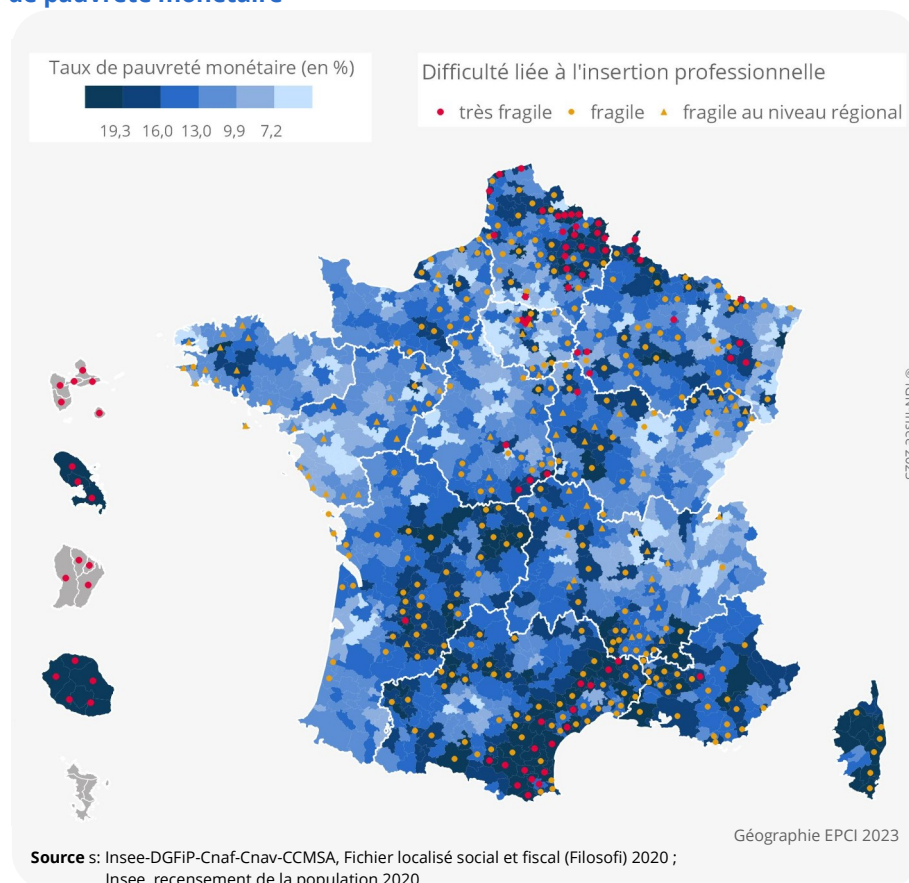
Champ : EPCI situé dans la région.

THÈME 1 : INSERTION PROFESSIONNELLE

Difficultés d'insertion sur le marché du travail et pauvreté sont étroitement liées. On observe en effet une forte corrélation entre taux de pauvreté monétaire et taux de chômage au niveau des EPCI de la région. La même corrélation existe avec le taux de chômage de longue durée, caractérisant des difficultés d'insertion encore plus fortes.

Bien que le lien apparaisse moins affirmé, certains territoires touchés par un fort degré de pauvreté sont aussi concernés par une insertion plus difficile des jeunes, avec une part élevée des 16-25 ans ni en emploi, ni en formation.

► 3. EPCI fragiles dans le domaine de l'insertion professionnelle et taux de pauvreté monétaire



► 4. Fragilités des EPCI dans le domaine de l'insertion professionnelle

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans sans emploi parmi les non scolarisés
CA du Centre de la Martinique	Fort-de-France	+++	20,2	68,1	54,9
CA de l'Espace Sud de la Martinique	Ducos	+++	21,1	65,9	60,7
CA du Pays Nord Martinique	Le Robert	+++	24,8	67,1	62,3
*RP : au sens du recensement de la population, diffère du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail. +++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional					
Valeurs moyennes de référence					
Martinique			21,7	67,2	58,7
France métropolitaine			12,3	43,1	36,4
Guadeloupe			27,3	70,0	59,8
Guyane			32,1	65,4	70,2
La Réunion			31,5	66,0	62,3
Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté					
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)			15,7	51,0	44,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)			13,2	46,7	39,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)			s.o.	s.o.	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Champ : EPCI situé dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

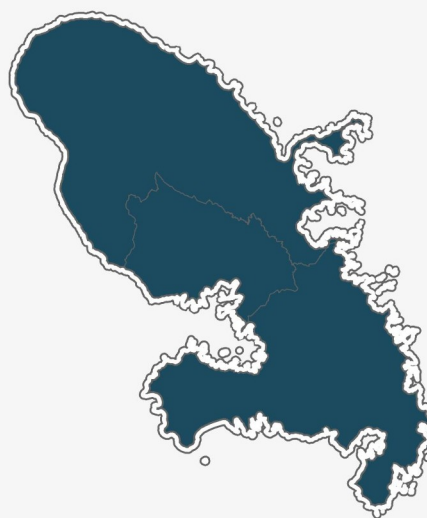
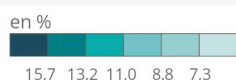
Source : Insee, recensement de la population (RP) 2020.

► 5a. Part des chômeurs au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans et le nombre d'actifs âgés de 15 à 69 ans (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Au sens du recensement, est chômeur toute personne qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle Emploi. Sur la France hors Mayotte, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8 % en 2020, contre 12,7 % au sens du recensement. En Martinique, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 12 % en 2020, contre 21,7 % au sens du recensement.



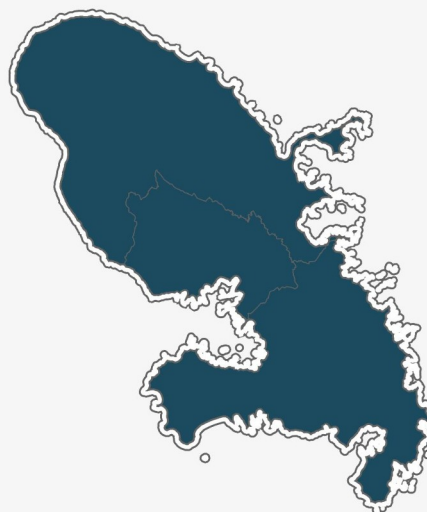
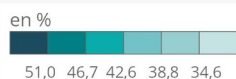
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

► 5b. Part des chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans en recherche d'emploi depuis un an ou plus et le nombre de personnes âgées de 15 à 69 ans déclarées au chômage au sens du recensement (inscrite ou non à Pôle Emploi).



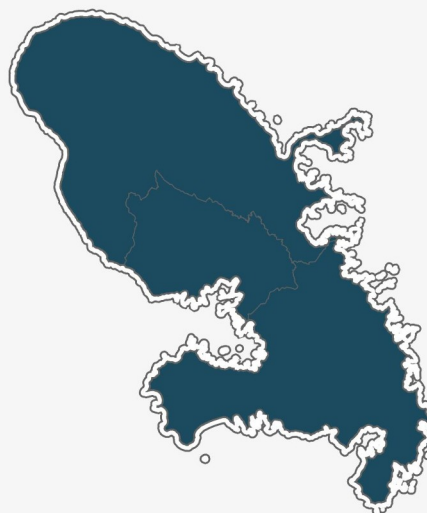
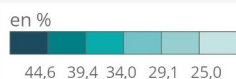
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

► 5c. Part des jeunes (16-25 ans) sans emploi parmi les non-scolarisés

Indicateur : Part des jeunes (de 16 à 25 ans compris) ayant déclaré au recensement être sans emploi parmi les personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

THÈME 2 : NIVEAU DE FORMATION INITIALE

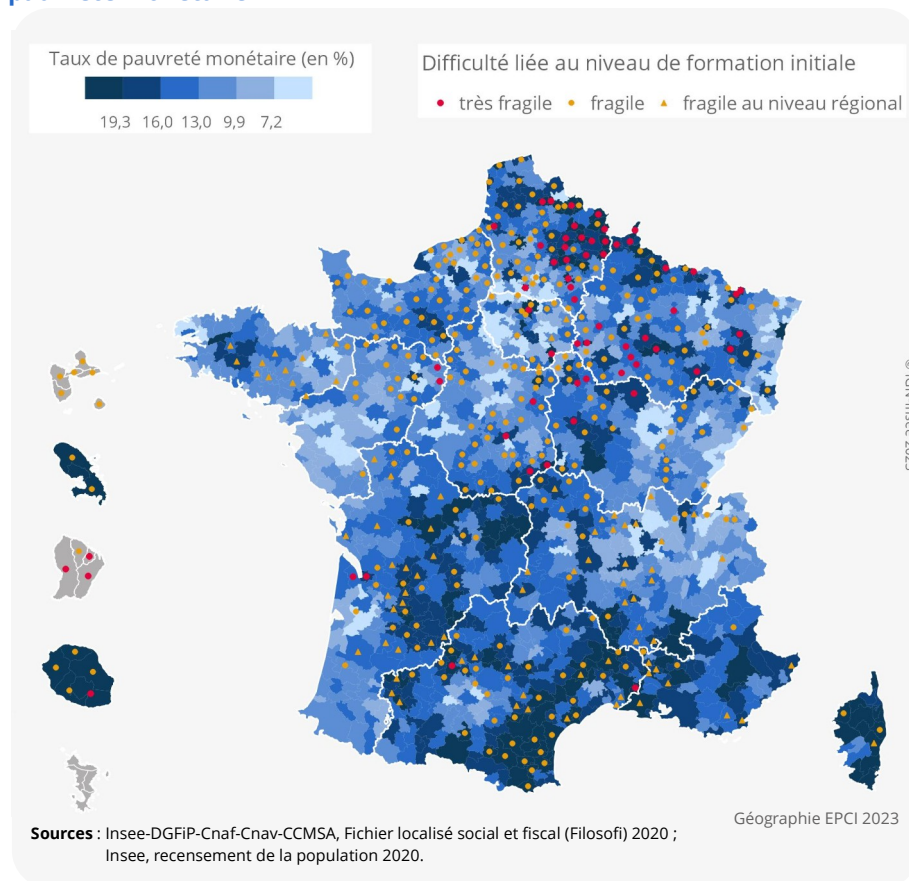
Un faible niveau de formation initiale augmente fortement le risque de ne pas avoir d'emploi ou d'avoir un emploi faiblement rémunérateur.

En effet, même plusieurs années après la sortie de formation initiale, les personnes peu ou pas diplômées sont nettement plus souvent inactives ou au chômage que les diplômées.

Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont encore plus marquées pour les jeunes qu'elles ne l'étaient pour leurs aînés, faisant de la lutte contre le décrochage un enjeu de politique publique.

Un faible niveau de formation initiale peut aussi être associé à une maîtrise insuffisante des savoirs de base, susceptibles d'entraîner des difficultés dans la vie quotidienne, tel qu'un risque plus marqué de difficulté de lecture ou d'illectronisme, facteurs d'exclusion sociale.

► 6. EPCI fragiles dans le domaine de la formation initiale et taux de pauvreté monétaire



► 7. Fragilités des EPCI dans le domaine de la formation initiale

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans
CA de l'Espace Sud de la Martinique	Ducos	++	27,8	38,9	46,4
CA du Pays Nord Martinique	Le Robert	++	35,2	36,5	54,0
CA du Centre de la Martinique	Fort-de-France		25,7	37,8	40,9
+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional					
Valeurs moyennes de référence					
Martinique			29,0	37,8	46,1
France métropolitaine			19,9	44,2	41,0
Guadeloupe			32,3	40,2	48,9
Guyane			49,4	61,1	64,2
La Réunion			40,3	44,0	56,3
Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté					
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)			26,2	50,4	55,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)			23,5	45,7	52,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)			s.o.	38,9	s.o.

Champ : EPCI situé dans la région.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

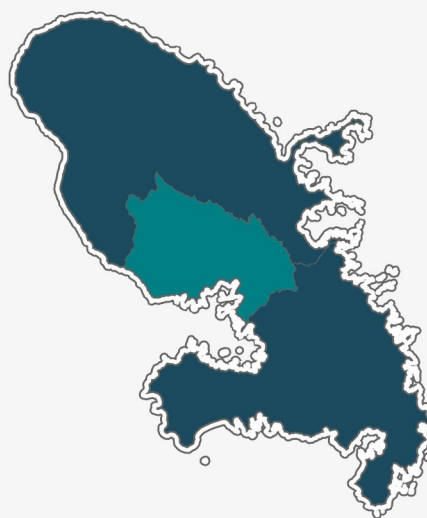
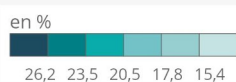
Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 8a. Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 ans ou plus ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou être détentrices comme diplôme de niveau le plus élevé du certificat d'études primaires (CEP) parmi les personnes âgées de 20 ans ou plus.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



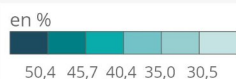
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 8b. Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non scolarisés

Indicateur : Part des jeunes (de 15 à 19 ans compris) ayant déclaré au recensement être non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours et ayant comme diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

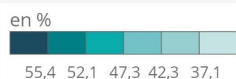
Géographie EPCI 2023

► 8c. Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 à 65 ans compris, ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou avoir un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, BEP) parmi les personnes âgées de 20 à 65 ans.

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



© IGN-Insee 2023

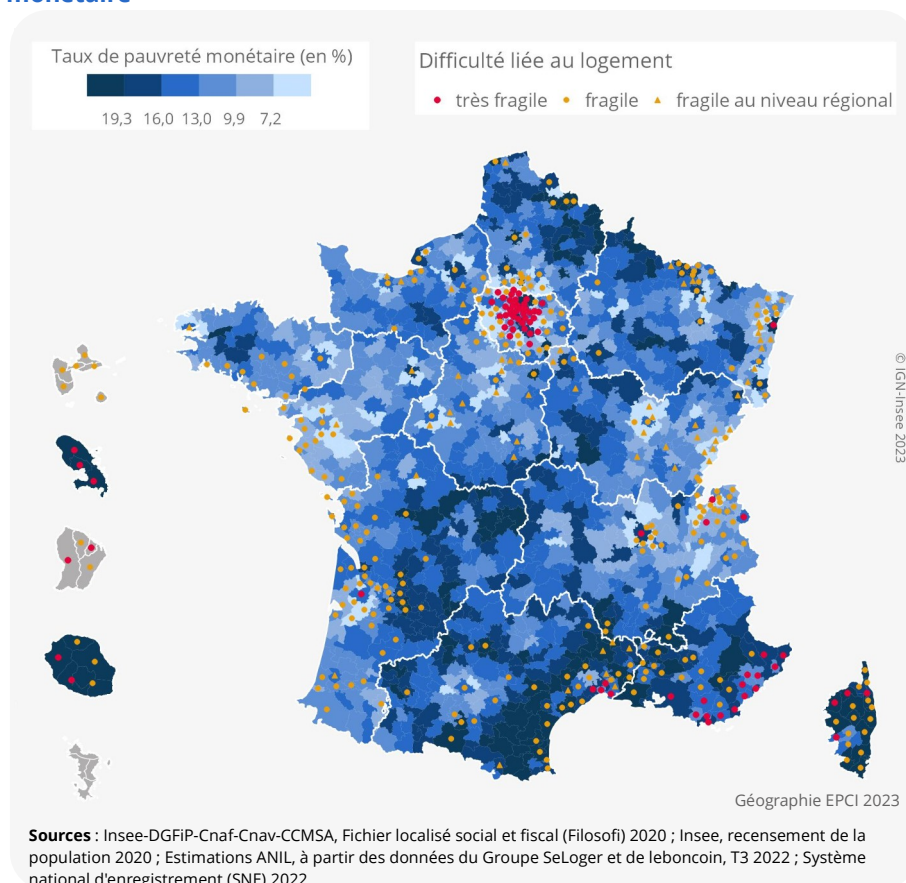
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 3 : LOGEMENT

Lorsque l'offre de logement social n'est pas suffisante au regard des besoins et que les loyers proposés dans le parc locatif privé sont élevés, l'accès au logement peut constituer une difficulté importante pour les plus modestes. Ces tensions sur le marché de l'immobilier couplées à des ressources insuffisantes peuvent par ailleurs être à l'origine de situations de mal logement et d'inadéquation entre la taille du logement et celle du ménage.

► 9. EPCI fragiles dans le domaine du logement et taux de pauvreté monétaire



► 10. Fragilités des EPCI dans le domaine du logement

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des résidences principales en état de suroccupation en %	Loyers d'annonce élevés (1)	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution en nombre
CA du Centre de la Martinique	Fort-de-France	+++	8,2	xxx	7,8
CA de l'Espace Sud de la Martinique	Ducos	+++	7,3	xxx	6,3
CA du Pays Nord Martinique	Le Robert	+++	7,6	xxx	5,6

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional (1) part de la pop. exposée : xxx très importante, xx importante, x importante régionalement

Valeurs moyennes de référence					
Martinique			7,8	s.o.	6,9
France métropolitaine			4,6	s.o.	5,3
Guadeloupe			7,9	s.o.	4,1
Guyane			32,8	s.o.	5,8
La Réunion			9,4	s.o.	5,5

s.o. (sans objet) : indicateur élaboré au niveau EPCI

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté					
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)			4,0	n.c.	8,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)			2,5	n.c.	5,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)			s.o.	n.c.	s.o.

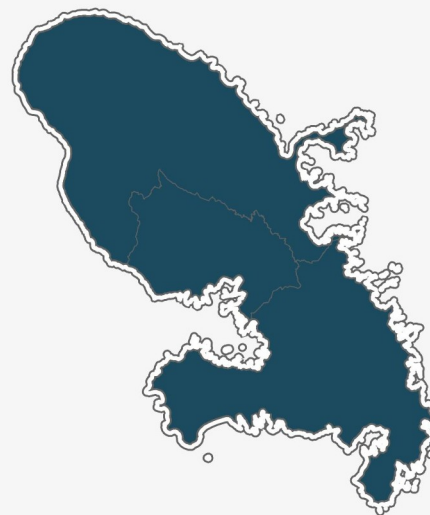
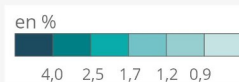
n.c. : non concerné, s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Champ : EPCI situé dans la région.
Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.
Sources : Insee, recensement de la population 2020 ; Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

► 11a. Part des résidences principales en état de suroccupation

Indicateur : Rapport entre le nombre de résidences principales en état de suroccupation (hors studio occupé par une personne) et le nombre de résidences principales (hors studio occupé par une personne) .

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

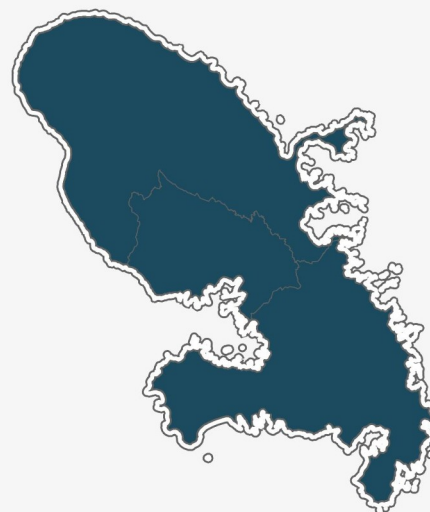
© IGN-Insee 2023

► 11b. Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés

Indicateur : Part de la population de l'EPCI vivant dans une commune avec des loyers élevés.

Des indicateurs de loyer du parc locatif privé à l'échelle de la commune sont estimés par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes leboncoin et du Groupe SeLoger sur la période 2018 – 2022.

Un loyer est ici considéré comme élevé lorsqu'il est supérieur au loyer minimal auquel est exposée la moitié des locataires français (médiane du loyer d'annonce pondérée par la population des locataires). La fragilité d'un EPCI est déterminée par la part de la population soumise à un loyer élevé.



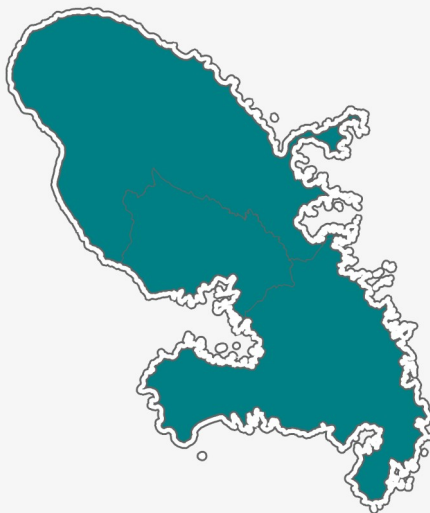
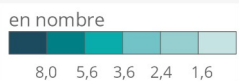
Sources : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et leboncoin, T3 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

► 11c. Demandes de logement social pour une attribution

Indicateur : Rapport entre le nombre de demandes de logement social (hors mutations), au 31 décembre 2022, pour la première localisation souhaitée, et le nombre d'attributions (hors mutations), pour des personnes physiques, en 2022, pour la première localisation souhaitée.



Source : Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

Géographie EPCI 2023

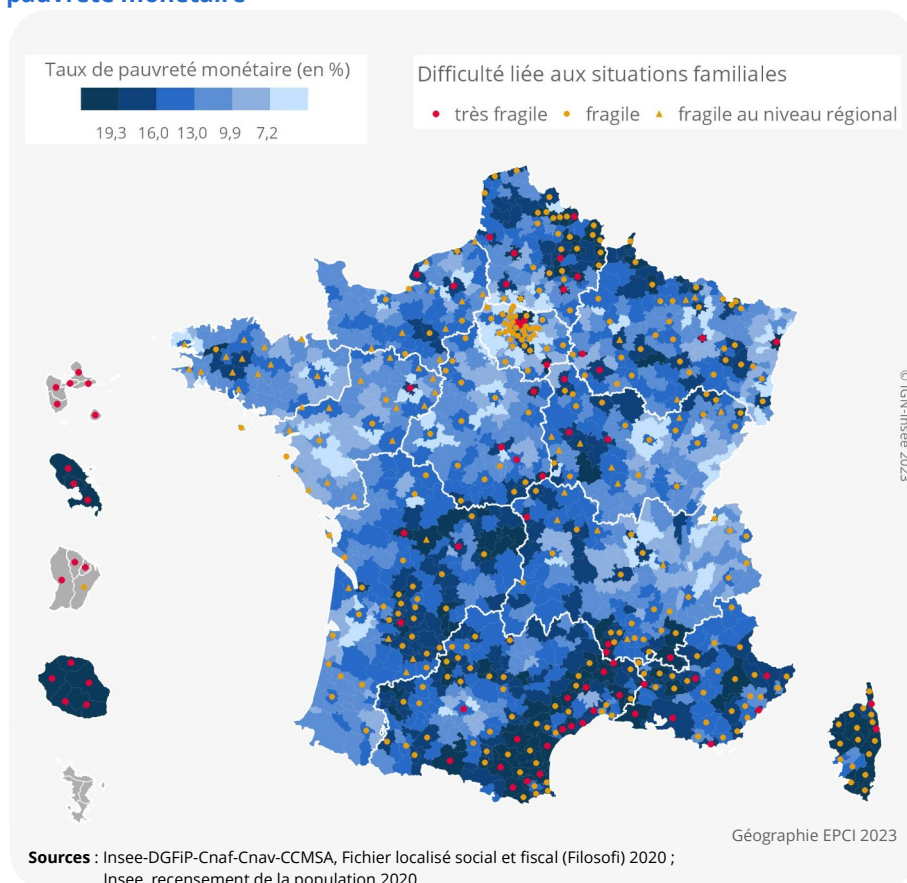
© IGN-Insee 2023

THÈME 4 : SITUATIONS FAMILIALES

Les enfants constituent une population cible des politiques de lutte contre la pauvreté. En effet, d'une part la pauvreté affecte dans l'immédiat le bien-être de l'enfant, d'autre part elle a une incidence sur son avenir.

Vivre avec un seul parent ou avoir des parents sans emploi accroît le risque de pauvreté monétaire, et au-delà le risque d'exclusion sociale. Parallèlement, les enfants dont les parents ont de faibles ressources ont des conditions de logement souvent plus précaires.

► 12. EPCI fragiles dans le domaine des situations familiales et taux de pauvreté monétaire



► 13. Fragilités des EPCI dans le domaine des situations familiales

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi
CA du Centre de la Martinique	Fort-de-France	+++	54,8	27,0	28,5
CA de l'Espace Sud de la Martinique	Ducos	+++	48,3	24,6	26,9
CA du Pays Nord Martinique	Le Robert	+++	53,1	26,8	31,0
+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional					
Valeurs moyennes de référence					
Martinique			52,3	26,2	28,6
France métropolitaine			20,3	13,1	11,1
Guadeloupe			51,3	25,0	34,2
Guyane			48,8	64,0	54,1
La Réunion			39,5	23,4	38,2
Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté					
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)			24,3	12,6	15,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)			21,3	8,4	12,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)			s.o.	s.o.	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

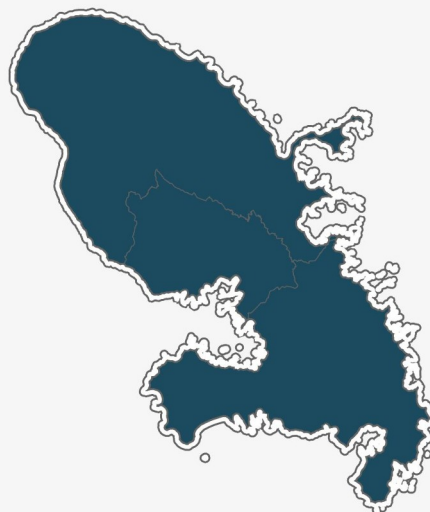
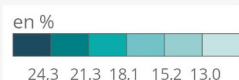
Champ : EPCI situé dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

▶ 14a. Part des enfants vivant en famille monoparentale

Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale parmi les personnes mineures.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

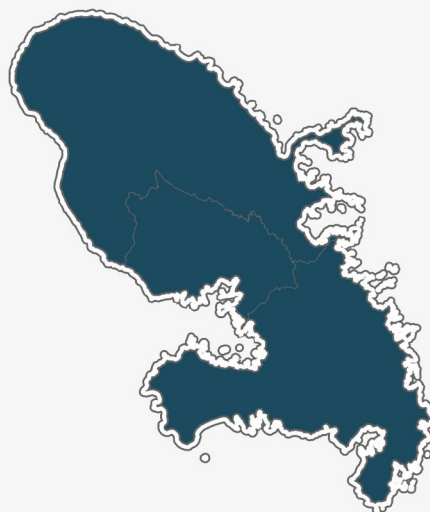
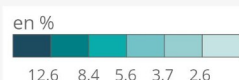
Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

▶ 14b. Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé

Indicateur : Part des mineurs vivant dans un logement en état de suroccupation parmi les mineurs vivant dans un logement ordinaire.

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale (voir méthodologie).



Source : Insee, recensement de la population 2020.

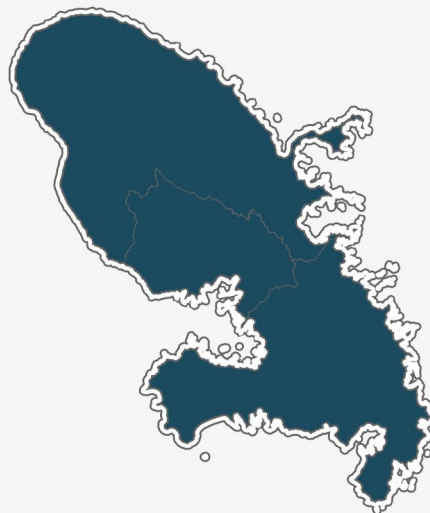
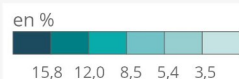
Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

▶ 14c. Part des enfants vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi

Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille dont aucun parent n'est en emploi parmi les enfants mineurs vivant dans une famille.

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. Le(s) parent(s) qui résident avec l'enfant sont considérés comme parents. Si un enfant vit avec un parent et un beau parent, ce dernier est également compté comme parent. En revanche, il n'est pas tenu compte de l'activité d'un parent qui ne vit pas avec l'enfant. Dans le cas de résidence alternée, l'enfant est considéré vivre avec le parent avec lequel il habite à la date du recensement.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

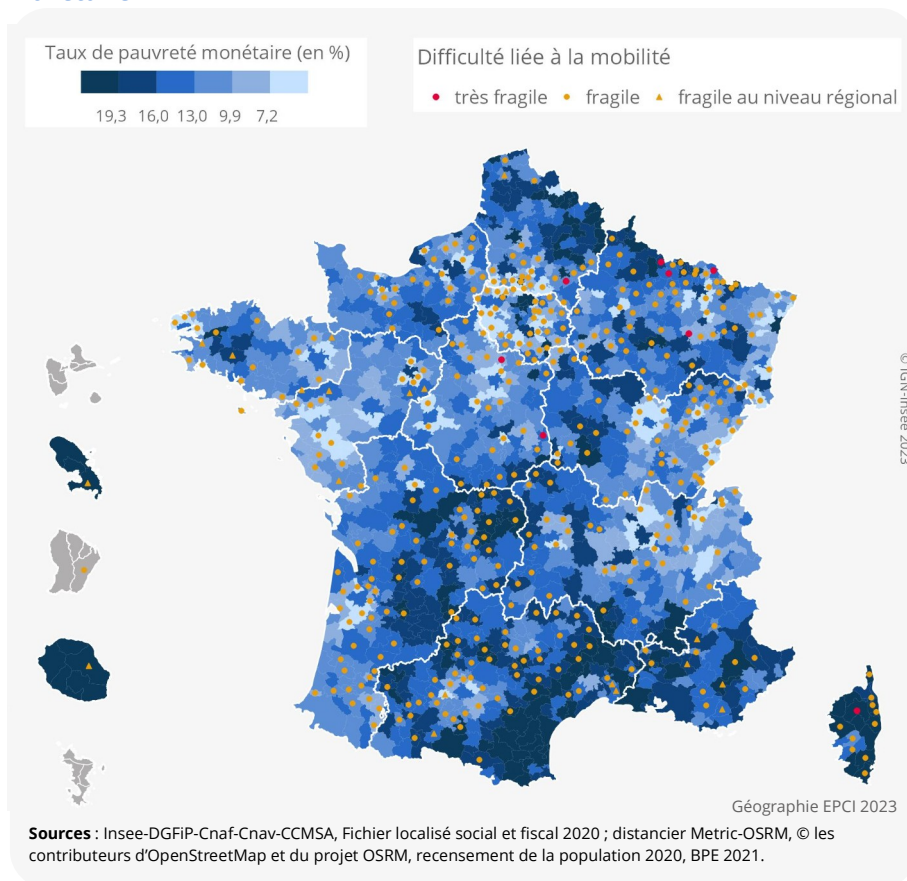
© IGN-Insee 2023

THÈME 5 : MOBILITÉ

Pouvoir se rendre facilement sur son lieu de travail, à un entretien d'embauche ou à une formation est un enjeu essentiel en terme de lutte contre la pauvreté. Or, selon le lieu où elles habitent, les personnes pauvres peuvent rencontrer des freins à la mobilité. Ainsi, dans les territoires où l'usage de la voiture pour aller travailler est très élevé, la possession d'un véhicule (et d'un permis de conduire) est souvent un préalable à la recherche d'emploi, du fait de l'absence de transports en commun adaptés et d'une offre d'emploi locale très limitée. De plus, dans les territoires éloignés des pôles, les actifs doivent souvent parcourir une grande distance pour aller travailler, ce qui quel que soit le transport, représente un coût.

Parallèlement, les habitants pauvres des territoires éloignés des services courants sont confrontés à des coûts d'approche ou à des difficultés qui peuvent les fragiliser ou les exclure davantage.

► 15. EPCI fragiles dans le domaine de la mobilité et taux de pauvreté monétaire



► 16. Fragilités des EPCI dans le domaine de la mobilité

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier de la vie courante
CA de l'Espace Sud de la Martinique	Ducos	+	86,1	11,5	4,4
CA du Pays Nord Martinique	Le Robert		82,5	9,2	4,3
CA du Centre de la Martinique	Fort-de-France		83,7	1,9	0,4
+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional					
Valeurs moyennes de référence					
Martinique			84,2	6,8	2,7
France métropolitaine			72,6	14,7	10,4
Guadeloupe			85,0	8,3	2,8
Guyane			76,3	6,2	16,4
La Réunion			79,7	8,7	3,2
Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté					
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)			88,5	31,8	59,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)			86,5	23,2	39,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)			86,1	11,5	4,4

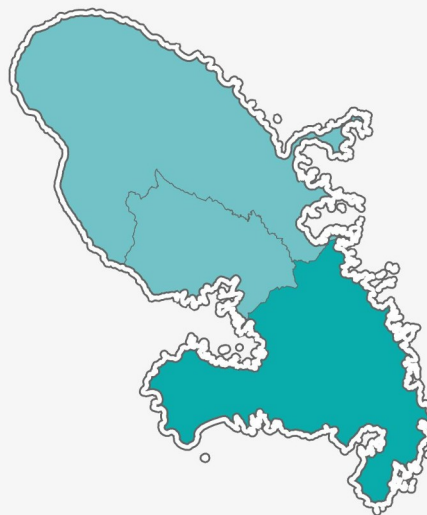
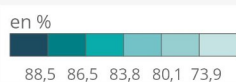
Champ : EPCI situé dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

► 17a. Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler

Indicateur : Nombre d'actifs ayant un emploi et déclarant au recensement utiliser une voiture, un camion ou une fourgonnette comme mode de transport principal pour aller travailler, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



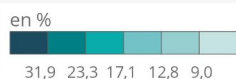
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 17b. Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail

Indicateur : Nombre d'actifs occupant un emploi dans une commune distante d'au moins 30 kilomètres de sa commune de résidence rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020.

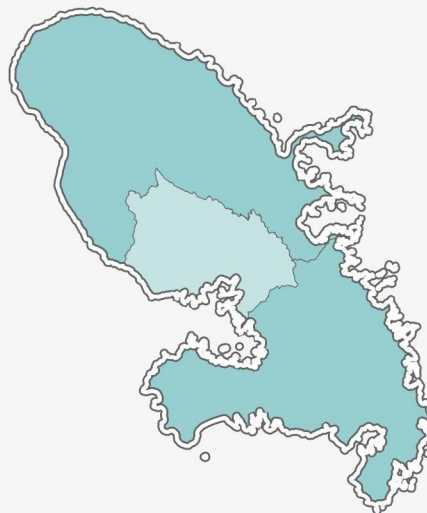
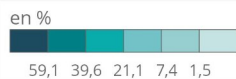
Géographie EPCI 2023

► 17c. Part de la population éloignée du panier de la vie courante

Indicateur : Le « panier de la vie courante » comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils comprennent une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité (école, boulangerie, etc).

En France, 90 % de la population accède en moins de 8 minutes, par la route, à ce panier d'équipement (temps théorique). Les 10 % restants sont considérés comme éloignés.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

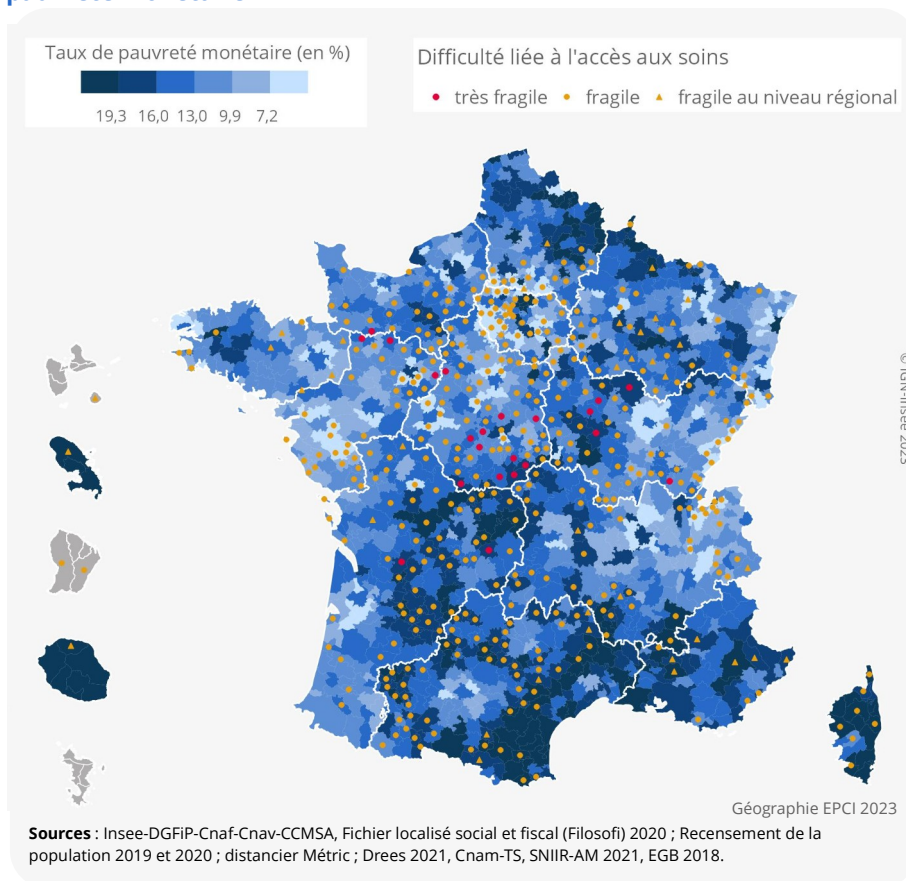
Géographie EPCI 2023

THÈME 6 : ACCÈS AUX SOINS

Les difficultés d'accès aux soins, si elles ne sont pas directement corrélées à la pauvreté monétaire, viennent renforcer la précarité des ménages, en accroissant les contraintes (temps d'attente, recherche d'un praticien, déplacements, ...). Par ailleurs, vivre dans un territoire faiblement doté en services de santé augmente fortement le risque que les personnes en situation de privation matérielle et sociale renoncent aux soins.

Dans les territoires où la population est très âgée, les difficultés d'accès aux soins peuvent devenir encore plus prégnantes, notamment pour les personnes les moins favorisées. En effet, les personnes les plus âgées sont à la fois généralement moins mobiles, et davantage susceptibles de devoir recourir à plusieurs professionnels de santé.

► 18. EPCI fragiles dans le domaine de l'accès aux soins et taux de pauvreté monétaire



► 19. Fragilités des EPCI dans le domaine de l'accès aux soins

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Accessibilité potentielle aux médecins généralistes en nb de consultation par an et par hab.	(2) Accessibilité potentielle aux infirmiers ETP pour 100 000 habitants	Part de la population de 80 ans ou plus en %
CA du Pays Nord Martinique	Le Robert	+	2,6	372	6,7
CA du Centre de la Martinique	Fort-de-France		3,4	375	5,9
CA de l'Espace Sud de la Martinique	Ducos		2,7	341	5,3
+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional					
Valeurs moyennes de référence					
Martinique			3,0	364	5,9
France métropolitaine			3,4	151	5,5
Guadeloupe			2,8	367	5,1
Guyane			1,7	323	1,1
La Réunion			4,6	506	2,6
Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté					
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile) *			2,1	75,0	8,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile) *			2,5	92,7	7,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)			2,6	341,0	6,7

* Pour (1) et (2), valeur au-dessus du 1^e décile (10 %) et du 1^e quartile (25 %).

Champ : EPCI situé dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Recensement de la population 2019 et 2020 ; distancier Métrix ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

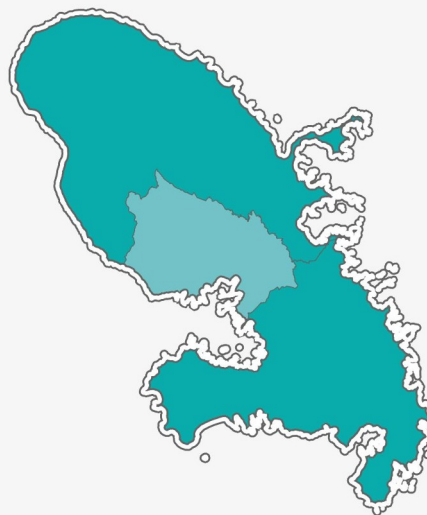
► 20a. Accessibilité potentielle aux médecins généralistes

Indicateur : Nombre de consultations/visites accessibles pour chaque habitant par an. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les médecins accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

en nombre de consultation par an et par habitant

4,1	3,5	3,0	2,5	2,1
-----	-----	-----	-----	-----



© IGN-Insee 2023

Sources : Traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric.

Géographie EPCI 2023

► 20b. Accessibilité potentielle aux infirmiers

Indicateur : Nombre d'infirmiers de 65 ans ou moins en équivalent temps plein (ETP) accessibles pour 100 000 habitants. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les infirmiers accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seuls les infirmiers libéraux ou salariés en centre de santé de moins de 65 ans sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

ETP pour 100 000 habitants

215	167	121	93	75
-----	-----	-----	----	----



© IGN-Insee 2023

Sources : Traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric.

Géographie EPCI 2023

► 20c. Part de la population de 80 ans ou plus

Indicateur : Part des personnes âgées de 80 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire au sens du recensement, parmi les personnes vivant dans un logement ordinaire.

Un logement ordinaire est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, services de moyen ou long séjour, communautés religieuses, ...) ne sont pas considérés comme des logements ordinaires.

en %

8,8	7,4	6,0	4,9	4,0
-----	-----	-----	-----	-----



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 7 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

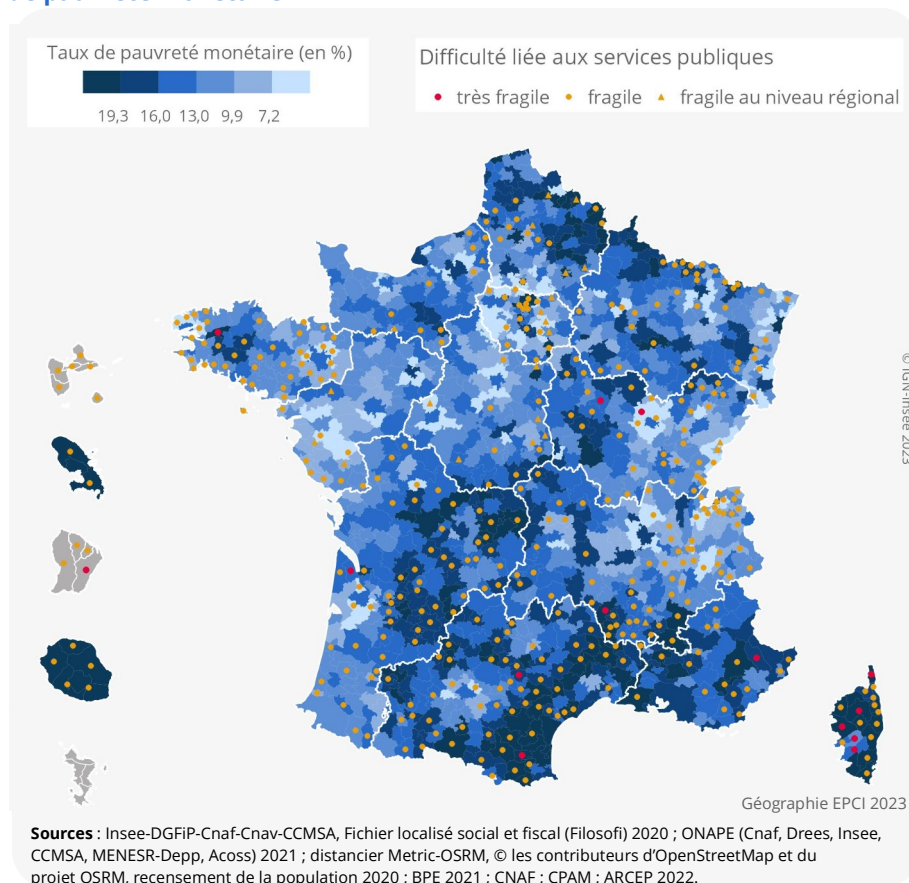
L'accès aux droits et aux services sociaux est un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté.

Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « la question d'accessibilité à un mode d'accueil se pose de manière accrue pour les familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion ; c'est un enjeu clef si l'on veut que les mères seules retrouvent le chemin de l'emploi ; pour les enfants, l'enjeu est leur socialisation et leur développement futur ».

Par ailleurs, afin de ne pas exclure la population la plus éloignée des usages d'internet, la proximité des services publics reste indispensable, notamment dans le cadre de la lutte contre le non recours aux droits.

Parallèlement, l'inclusion numérique nécessite un accès de bonne qualité aux réseaux de communication.

► 21. EPCI fragiles dans le domaine de l'accès aux services publics et taux de pauvreté monétaire



► 22. Fragilités des EPCI dans le domaine de l'accès aux services publics

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans	Accès aux équipements France services en minutes	(2) Part des locaux raccordables à la fibre en %
CA de l'Espace Sud de la Martinique	Ducos	++	46,3	6,4	17,0
CA du Pays Nord Martinique	Le Robert	++	48,1	6,2	34,3
CA du Centre de la Martinique	Fort-de-France		64,1	n.s.	66,5
+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional					
Valeurs moyennes de référence					
Martinique			54,7	n.s.	42,0
France métropolitaine			n.d.	n.s.	79,8
Guadeloupe			38,2	n.s.	58,8
Guyane			11,1	n.s.	53,6
La Réunion			35,2	n.s.	92,6
n.d. : non disponible, n.s. : non significatif					
Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté					
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)*			44,6	11,8	25,7
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)*			52,2	9,3	53,2
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)			s.o.	6,4	s.o.

* Pour (1) et (2), valeur au-dessous du 1^e décile (10 %) et du 1^e quartile (25 %) ; s.o. (sans objet) : (1) ou (2) le seuil régional est inférieur au seuil national.

Champ : EPCI situé dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

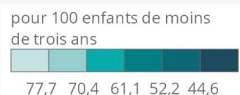
Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoess) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023 ; ARCEP 2022.

▶ 23a. Capacité théorique d'accueil du jeune enfant

Indicateur : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les modes d'accueil "formels" correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés.



© IGN-Insee 2023

Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021

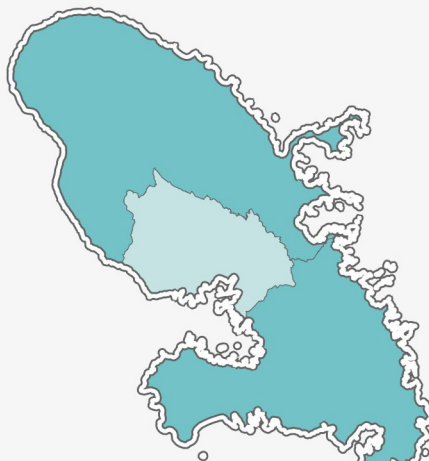
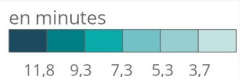
Géographie EPCI 2023

▶ 23b. Temps d'accès aux équipements France services

Indicateur : Temps d'accès de la population à la maison France services la plus proche ou au panier équivalent d'équipements.

France Services est un guichet unique permettant un accompagnement sur les démarches de 9 opérateurs nationaux. Le panier « équivalent France services » est ici constitué des points d'accueil de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de la Poste, des finances publiques et de Pôle Emploi ainsi que des antennes judiciaires et des maisons de justice.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.



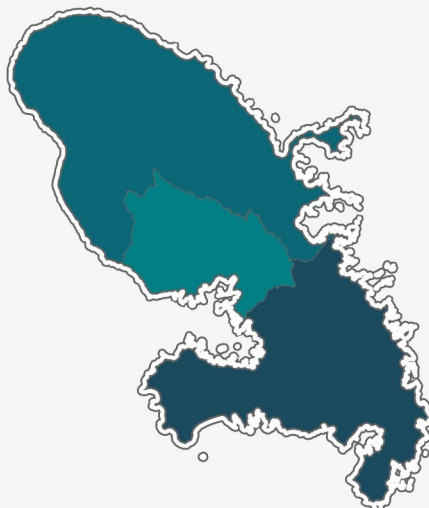
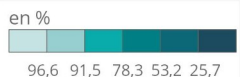
© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023.

Géographie EPCI 2023

▶ 23c. Part des locaux raccordables à la fibre

Indicateur : Les locaux raccordables FttH (fibre optique) correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.



© IGN-Insee 2023

Source : ARCEP, données du 4e trimestre 2022.

Géographie EPCI 2023

		CA du Pays Nord Martinique	CA de l'Espace Sud de la Martinique	CA du Centre de la Martinique
Taux de pauvreté		30,5	26,3	24,4
1- Insertion professionnelle	Part des chômeurs (RP*)	xxx 24,8	xxx 21,1	xxx 20,2
	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	xxx 67,1	xxx 65,9	xxx 68,1
	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	xxx 62,3	xxx 60,7	xxx 54,9
2 - Niveau formation initiale	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	xxx 35,2	xxx 27,8	xx 25,7
	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	36,5	x 38,9	37,8
	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	xx 54	46,4	40,9
3 - Logement	Part des résidences principales en état de suroccupation	xxx 7,6	xxx 7,3	xxx 8,2
	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	xxx +++	xxx +++	xxx +++
	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	xx 5,6	xx 6,3	xx 7,8
4 - Situations familiales	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	xxx 53,1	xxx 48,3	xxx 54,8
	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	xxx 26,8	xxx 24,6	xxx 27
	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	xxx 31	xxx 26,9	xxx 28,5
5 - Mobilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	82,5	x 86,1	83,7
	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	9,2	x 11,5	1,9
	Part de la population éloignée du panier vie courante	4,3	x 4,4	0,4
6 - Accès aux soins	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes (Nombre de consultation par an et par habitant)	x 2,6	2,7	3,4
	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières (ETP pour 100 000 habitants)	372	x 341	375
	Part de la population de 80 ans ou plus	x 6,7	5,3	5,9
7 - Accès aux services publics	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans (pour 100 enfants de moins de trois ans)	xx 48,1	xx 46,3	64,1
	Accès aux équipements France services (en minutes)	6,2	x 6,4	n.s.
	Part des locaux raccordables à la fibre	xx 34,3	xxx 17	66,5

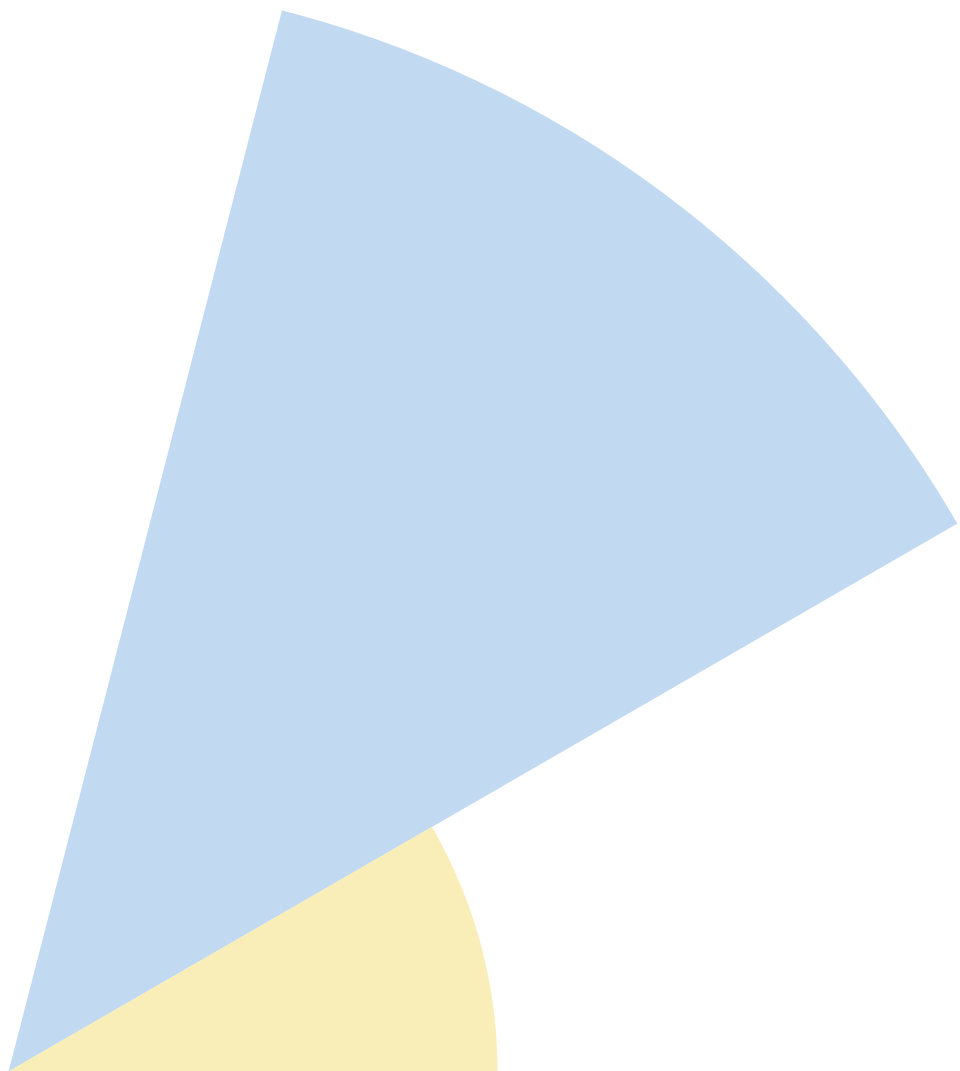
+++ : part de la pop. exposée très importante, n.s. : non significatif

*RP : au sens du recensement de la population

Note de lecture : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Annexes

La pauvreté monétaire au sein des principaux EPCI



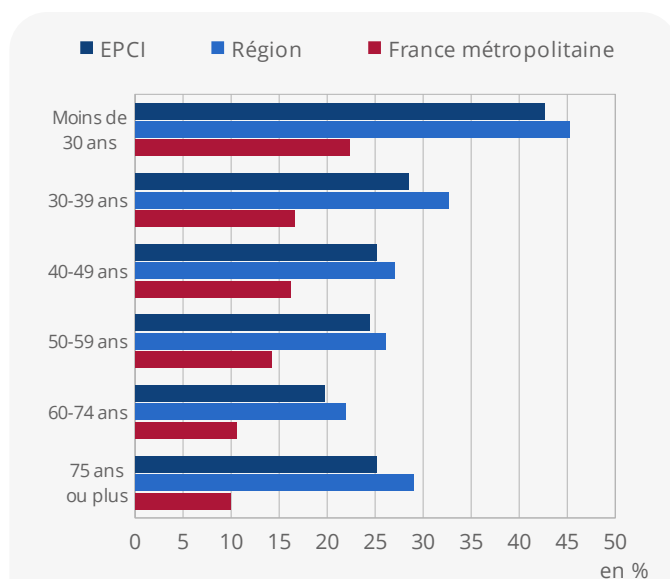
1. CA du Centre de la Martinique

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

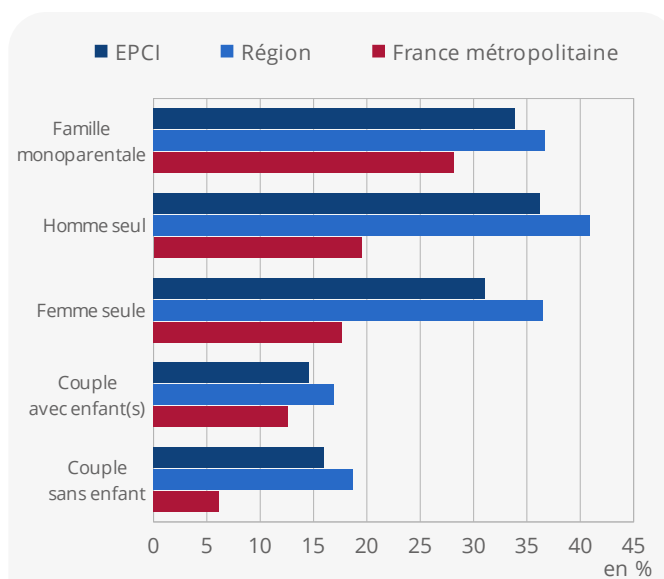
		CA du Centre de la Martinique	Martinique	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	24,4	26,7	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	15,6	17,2	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 400	10 400	10 740
	de la population	20 210	19 200	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

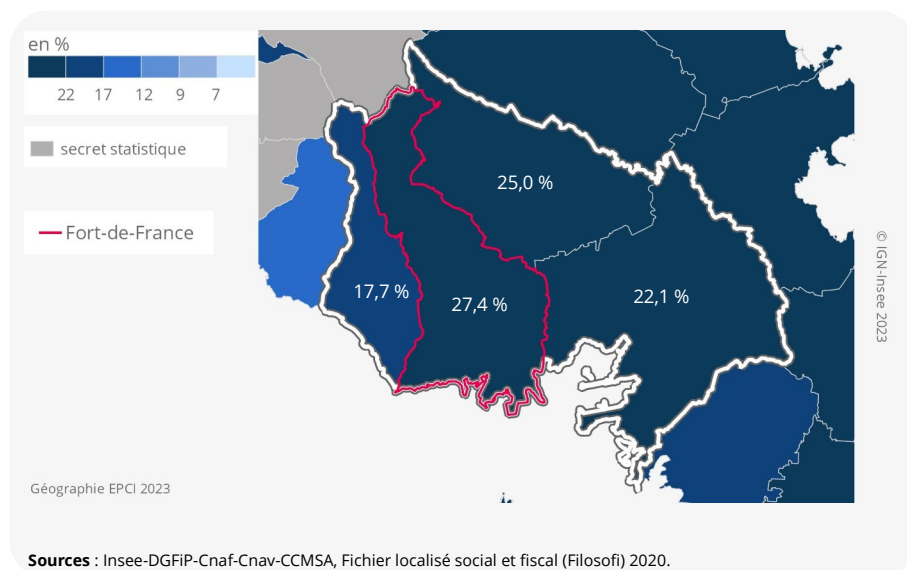
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



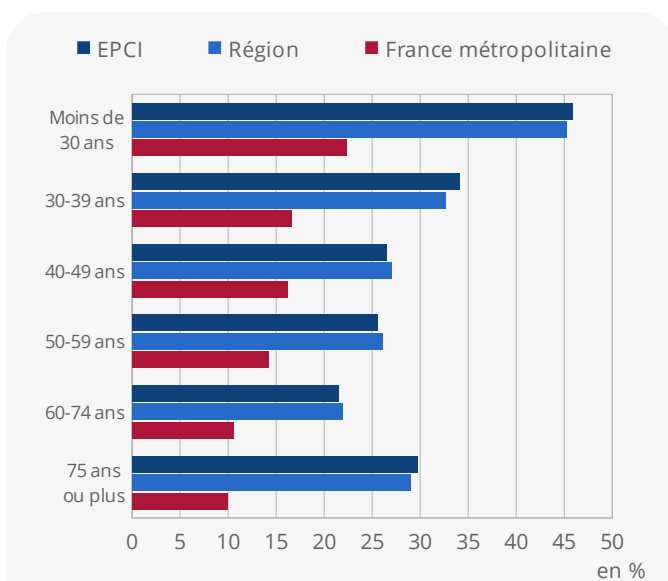
2. CA de l'Espace Sud de la Martinique

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

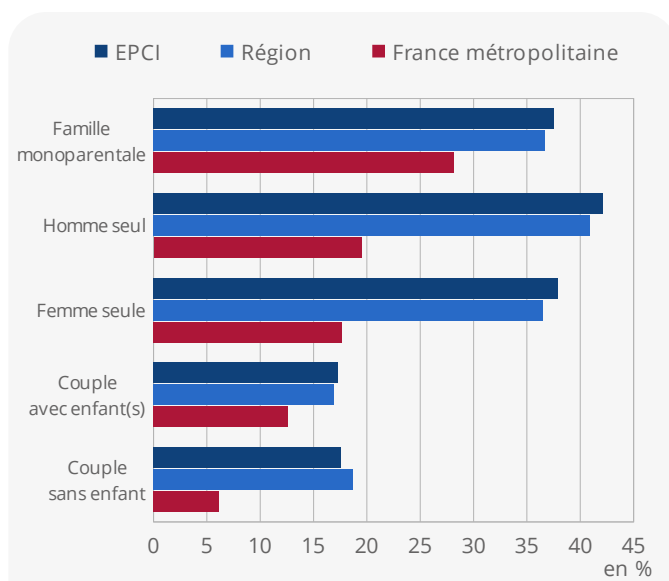
		CA de l'Espace Sud de la Martinique	Martinique	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	26,3	26,7	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	17,1	17,2	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 370	10 400	10 740
	de la population	19 340	19 200	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

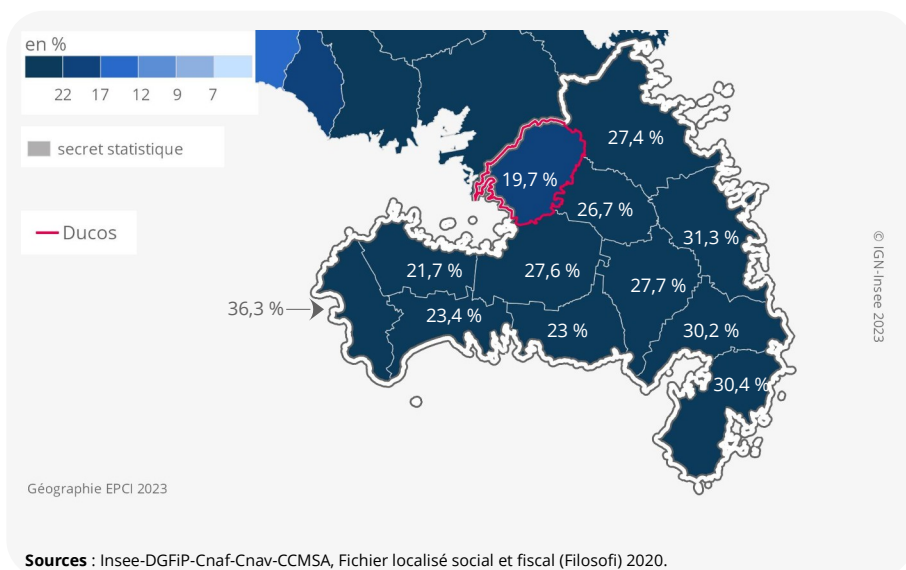
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



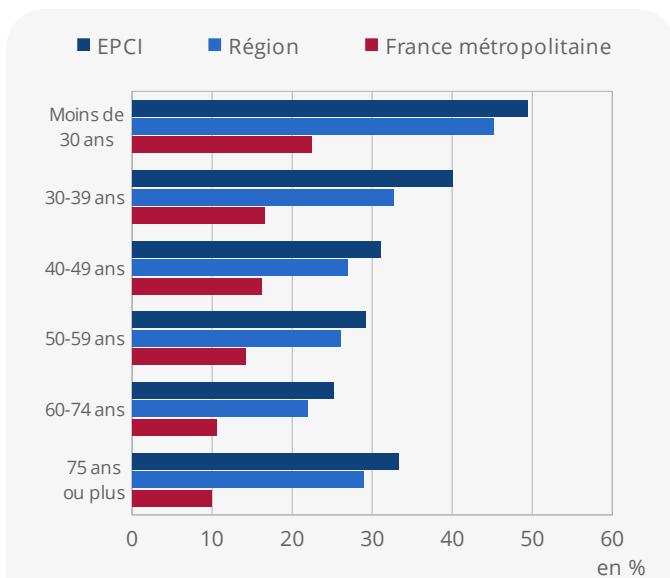
3. CA du Pays Nord Martinique

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		CA du Pays Nord Martinique	Martinique	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	30,5	26,7	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	19,6	17,2	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 450	10 400	10 740
	de la population	17 740	19 200	22 400

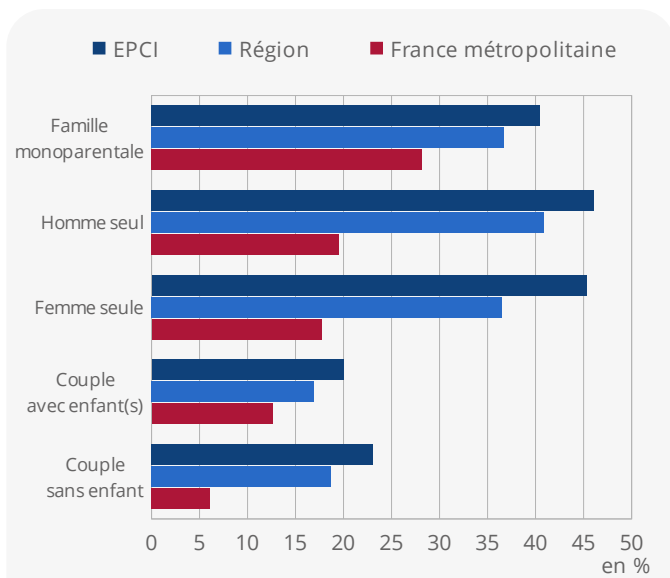
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. **Champ :** ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



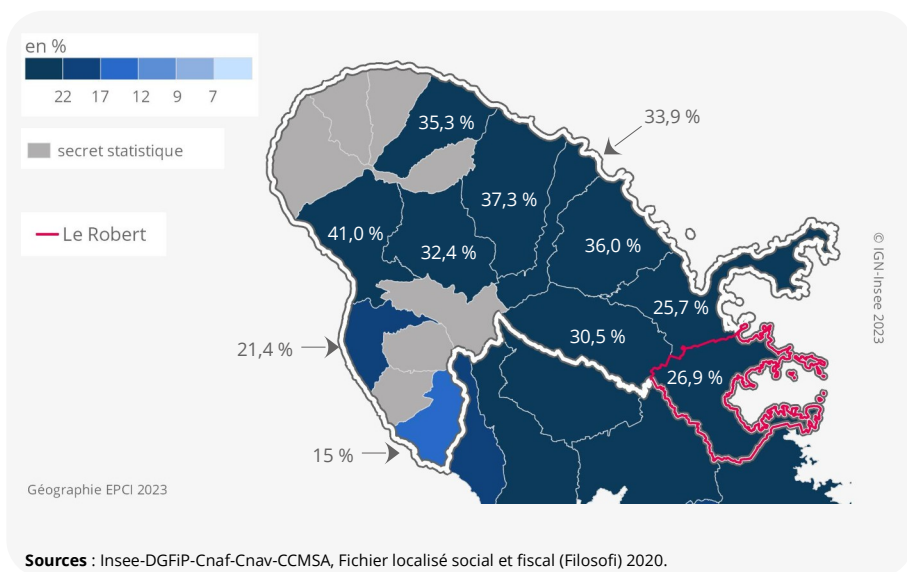
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul. **Sources :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



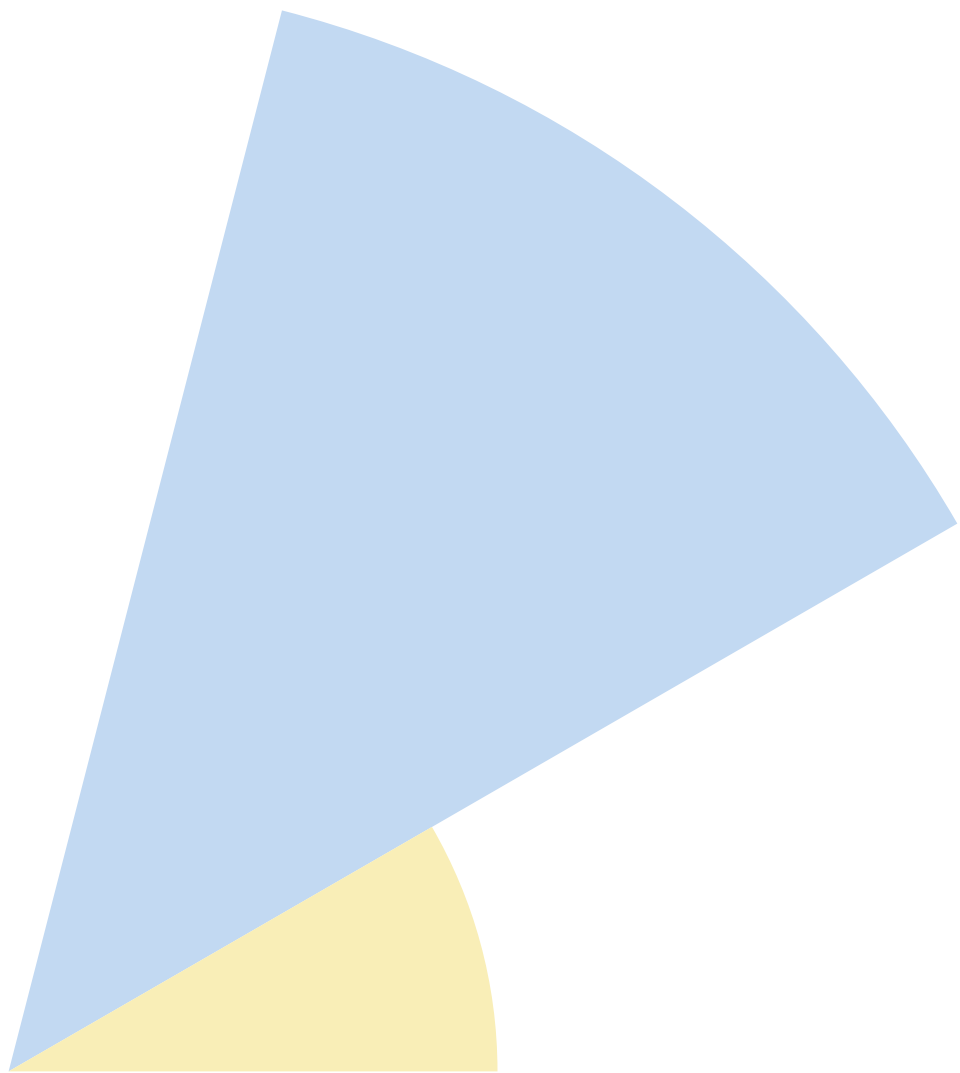
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes. **Sources :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

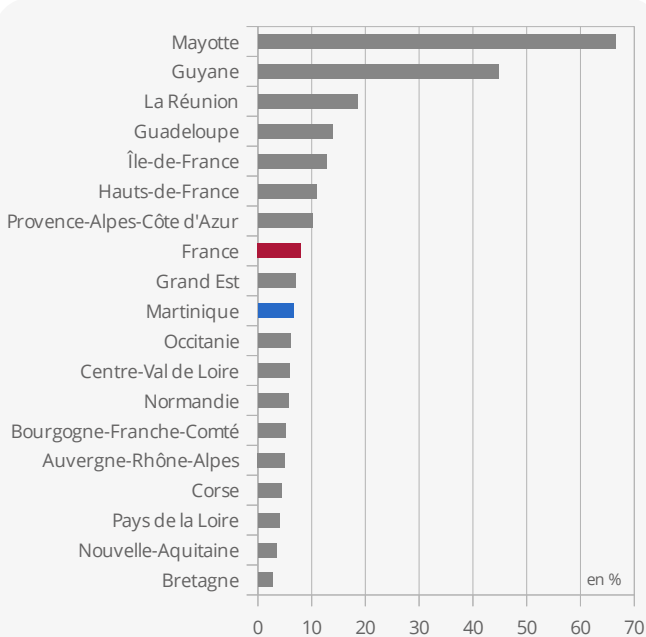
La pauvreté monétaire au sein des quartiers de la politique de la ville



Quartiers de la politique de la ville (QPV)

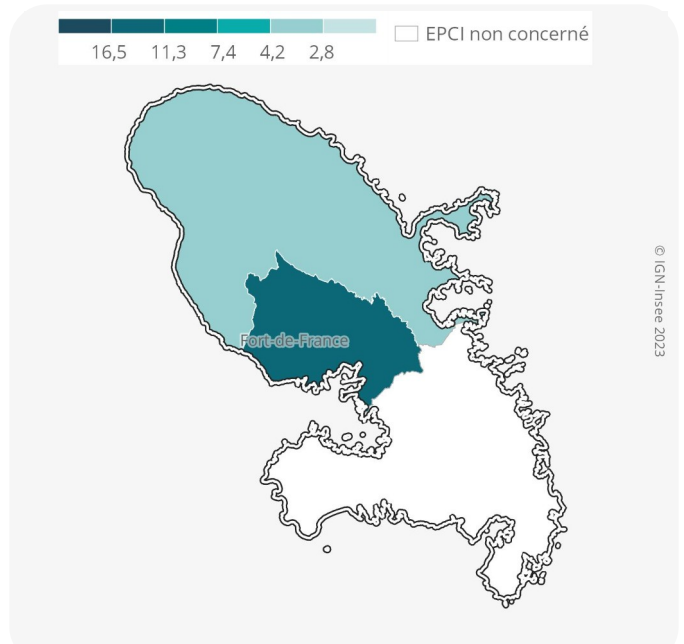
► 1. La population vivant en quartier de la politique de la ville

Part dans la population de la région



Source : Insee, recensement de la population 2018, 2017 pour Mayotte.

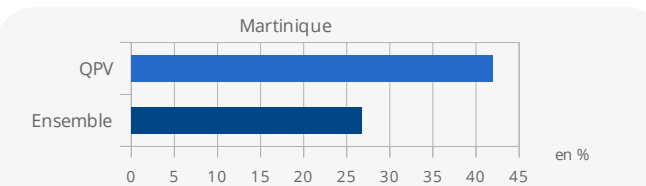
Part dans la population des EPCI



Source : Insee, recensement de la population 2018.

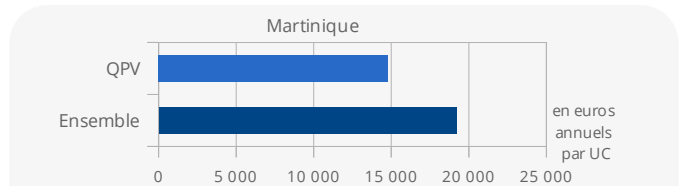
Géographie 2023

► 2. Taux de pauvreté monétaire



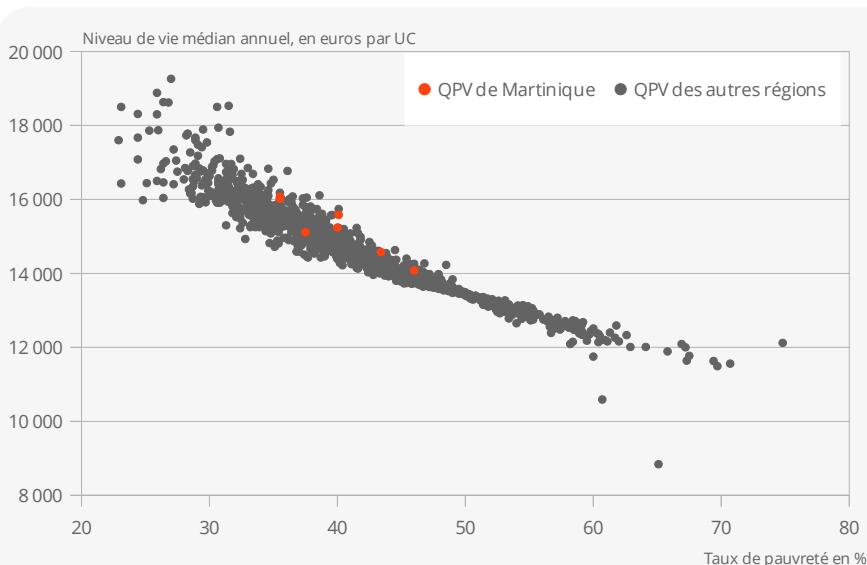
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 3. Niveau de vie médian



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Les 7 quartiers de la politique de la ville dans la région Martinique

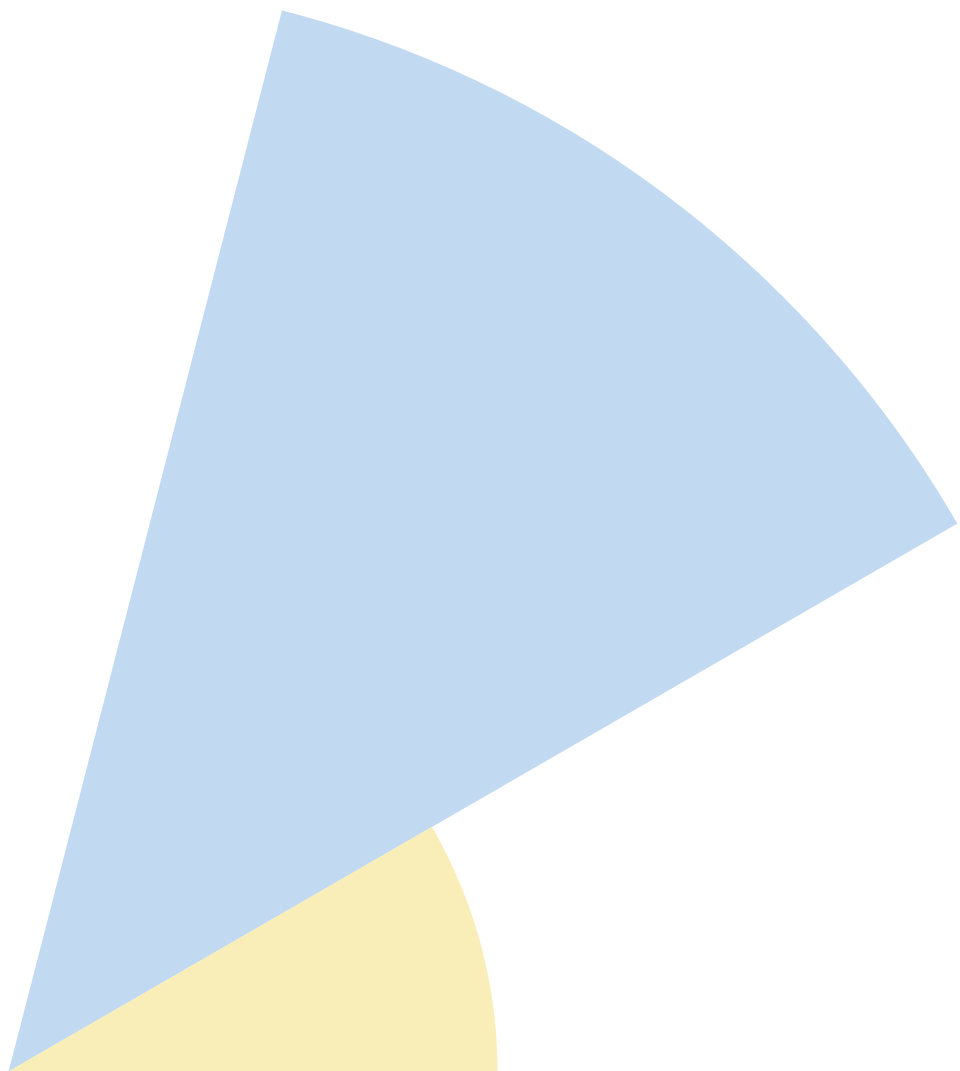


Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Valeurs extrêmes dans la région

Taux de pauvreté	en %
le plus faible	
Quartier Haut Dillon (Fort-de-France)	36
le plus élevé	
Quartiers Ouest (Fort-de-France)	46
Niveau de vie médian	en euros annuels par UC
le plus faible	
Quartiers Ouest (Fort-de-France)	14 080
le plus élevé	
Frange Ouest Du Centre-Ville Aggloméré (Le Lamentin)	16 070

Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus



► Sources

L'enquête annuelle **SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est le volet français de l'enquête européenne Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) qui a pour but la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette enquête sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres de l'Union Européenne sur les conditions de vie et les inégalités.

Le dispositif **Filosofi** (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). C'est la source mobilisée pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, à une maille pouvant aller jusqu'à l'infracommunal. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles) et les évolutions des indicateurs de revenu sont à interpréter avec précaution.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte, l'enquête **Budget de Famille** est mobilisée. Cette enquête vise à étudier les dépenses et ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer, l'enquête Budget de Famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département.

Le **recensement de la population** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

La **base permanente des équipements** répertorie un large éventail d'équipements et des services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. En 2021, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

Les données de l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) sont utilisées pour évaluer le taux de locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique (FttH) par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le **Système national d'enregistrement** (SNE) permet de suivre les demandes et attributions de logements sociaux et de construire des indicateurs de tension sur ce marché.

Les données de la **Carte des loyers** produites par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) sont mobilisées pour construire un indicateur traduisant la part de la population exposée à des niveaux de loyer élevés. Cet indicateur est défini à partir de la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce estimé par l'ANIL est supérieur à un seuil. Ce seuil est défini comme le loyer auxquels sont exposés la moitié des locataires, soit 12,5€/m² au niveau national. Il est défini de la même manière pour chaque région. L'indicateur ainsi construit peut prendre 4 modalités : « très importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 9^e décile national, « importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 3^e quartile national, « importante par rapport à la région » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil régional est supérieure au 3^e quartile régional, et « faible » dans les autres cas.

Des travaux sont en cours à l'Insee à partir des données de SeLoger pour construire un indice des loyers déclinable localement, qui doit permettre d'éclairer l'hétérogénéité entre territoires. Des premiers résultats seront publiés d'ici la fin de l'année 2023.

► Définitions

La **pauvreté institutionnelle** correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé.

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union Européenne est défini depuis 2017 comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Le **niveau de vie** du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : une pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Dans sa version à 3 niveaux, elle définit trois types de communes : les **communes urbaines denses**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

► Méthodologie

Typologie de ménages pauvres

Afin de déterminer les profils caractéristiques des ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP). Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion dans l'emploi, l'âge et les conditions d'occupation du logement. Ces six profils représentent par ailleurs des publics cibles distincts des politiques publiques.

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi, permettant de distinguer les retraités, les ménages insérés sur le marché du travail, et ceux non insérés. Pour être qualifié « d'inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros nets annuel pour 35h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.

Parmi ces derniers, les ménages de moins de 30 ans sont isolés car concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail. Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires, les locataires du privé et les locataires du parc social. Cette approche par le logement permet d'aller au-delà de la seule dimension des revenus et de traduire des écarts de conditions de vie. En effet le statut d'occupation du logement, fortement lié au lieu de résidence, est à l'origine de différences dans les dépenses de logement et de transport, ainsi que de disparités dans l'accessibilité à l'emploi ou aux équipements.

Niveau de fragilité

• Niveau de fragilité pour un indicateur

Un EPCI est dit **très fragile au niveau national** pour un indicateur s'il fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national (valeur de l'indicateur supérieure au 9^{ème} décile, ou inférieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est dit **fragile au niveau national** pour un indicateur si, au niveau national, il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés sans faire partie des 10 % des EPCI les plus touchés (valeur de l'indicateur supérieure au 3^{ème} quartile et inférieure au 9^{ème} décile, ou inférieure au 1^{er} quartile et supérieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional** pour un indicateur s'il ne se positionne pas comme fragile ou très fragile au niveau national, et s'il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés au niveau régional (valeur de l'indicateur supérieure au 3^{ème} quartile régional, ou inférieure au 1^{er} quartile régional pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

• Niveau de fragilité pour un thème

Un EPCI est considéré comme **très fragile au niveau national pour un thème** si le positionnement du territoire est très fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs et au moins fragile au niveau national pour l'autre.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau national** si le positionnement du territoire est très fragile pour deux indicateurs et pas fragile pour l'autre, très fragile pour un indicateur, ou fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional**, s'il n'est pas considéré comme fragile ou très fragile au niveau national, et si le territoire est dit fragile au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

► Pour en savoir plus

Guarnero M., Guillaneuf J., « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses* n°77, octobre 2022.

Brendler J., Comte S., Follin J., Hurard C., Silvestre E., « Panorama de la pauvreté en Normandie : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Normandie* n°21, février 2022.

Audoux L., Prévot P., « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », *Insee Focus* n°270, juillet 2022.

Le Hir B., Bono P.-H., « Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? », *Note d'analyse* 117, France Stratégie, février 2023.

Flachère M., Lardellier R., « Un travailleur sur dix reste pauvre malgré les autres ressources de son ménage », *Insee Analyses Occitanie* n°116, juin 2022.

Azouguagh M., Delmas F., « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n°1884, janvier 2022.

Gleizes F., Pla A., « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », *Insee Focus* n°294, mars 2023.

Guillaneuf J., Picard S., Rousset A., « Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population », *Insee Première* n°1940, mars 2023.

Panorama de la pauvreté en Martinique : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Martinique

n°10

Octobre 2023

La diversité des situations de pauvreté explique la difficulté à la définir de façon universelle, ou à la mesurer par un indicateur unique. Néanmoins, en Martinique, la pauvreté apparaît très prégnante quelle que soit l'approche considérée. Du point de vue monétaire, la Martinique se classe parmi les régions françaises les plus pauvres. En effet, 27 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté, soit 12 points de plus qu'au niveau national. L'intensité de la pauvreté est également plus marquée dans la région. Si, dans chaque classe d'âge, les Martiniquais sont plus exposés à la pauvreté que l'ensemble de la population française, les jeunes sont les plus touchés. À configuration familiale équivalente, les Martiniquais sont aussi davantage en difficulté qu'au niveau national. En particulier, les familles monoparentales et les personnes seules vivent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté.

La diversité de situations des ménages martiniquais vivant sous le seuil de pauvreté monétaire peut être illustrée au travers de six profils combinant insertion sur le marché du travail, âge ou encore statut d'occupation du logement. Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de formation initiale, situations familiales spécifiques, logements inadaptés). Dans les territoires exposés à la pauvreté comme la Martinique, où les inégalités sont plus marquées qu'au niveau national, ces fragilités se cumulent et peuvent engendrer des situations de grande précarité.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)

